

**SERIE DE PAPIERS DE TRAVAIL DU SECTEUR SOCIAL DE L'IVM**

**N° 23/2011**

**EVALUATION DES BESOINS ET DES COUTS DANS LE DOMAINE DE  
L'EDUCATION POUR LA VILLE DE SÉGOU, MALI**

Préparé par:

Abdoulaye Sidibé, coordinateur national de l'Initiative des villes du millénaire (IVM) au Mali

Novembre 2011

---

475 Riverside Drive, Suite 253, 2ème Etage, New York, NY, 10115, Etats-Unis  
Phone: +1-212-870-2767; Fax : +1 212-870-2777  
Site d'internet: <http://mci.ei.columbia.edu>

## **REMERCIEMENTS**

Nous n'aurions pas pu mener à bien cette recherche sans l'appui et le concours de nombreuses institutions et personnes à qui nous exprimons ici notre gratitude et nos remerciements les plus sincères. Nous ne pouvons malheureusement pas tous les citer. Nous pensons particulièrement à:

### Centre OMD à Bamako, Mali

Docteur Amadou Niang, directeur du centre OMD pour l'Afrique de l'Ouest

Mme Abenaa Akuamoah-Boateng, Coordinatrice IVM

Docteur Hallasy Sidibé, Expert en développement Institutionnel du Centre OMD

M. Amadou Konaté, économiste au centre OMD

M. Moussa Traoré, spécialiste base de données au centre OMD

Tous les Experts du Centre OMD

### Ségou

M. Bourema Seïba, Gouverneur de la région de Ségou

M. Ousmane Simega, Maire de la commune urbaine de Ségou

M<sup>me</sup> Diabaté Mamou Bamba, Maire de la commune rurale de Pélengana

M. Modibo Traoré, Maire de la commune rurale de Sébougou

M. Nouhoum Diarra, Conseiller Communal de la commune urbaine de Ségou, président du comité de pilotage de la ville du millénaire

M. Mohamed Sokona Directeur de l'Académie d'Enseignement de Ségou

M. Zacharia Dembélé Directeur du Centre d'Animation Pédagogique de Ségou

M. Birama Tangara, Directeur régional du plan, de la statistique et de l'informatique appliquée à la planification

### Bamako

M. Sekou Traoré, point focal national pour l'éducation à la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) Education

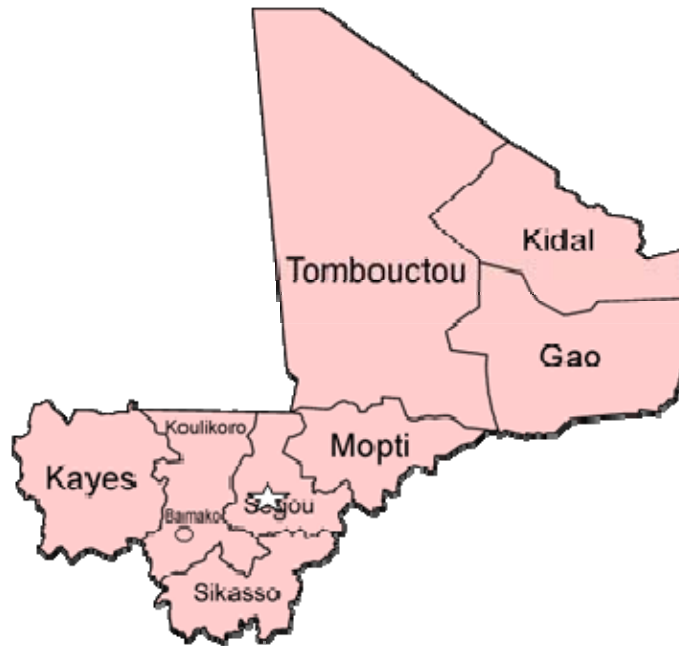
M. Sékouba Diarra, coordonnateur national de la cellule du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

M. Mady Keita, Analyste à la cellule CSLP

NB: Ce rapport a été élaboré par Abdoulaye Sidibé, coordinateur national de l'Initiative des villes du millénaire (IVM) au Mali, avec l'appui de Mr. Boubacar Diallo, Mr. Allassane Diarra de l'Académie d'Enseignement de Ségou et de Mr. Sékou Traoré de la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education.

Docteur Amadou Niang, Directeur du Centre OMD de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Docteur Moumié Maoulidi, Responsable de recherches du secteur social de l'IVM et Dr. Susan M. Blaustein, Directeur de l'IVM, ont apporté leur assistance dans de multiples aspects du processus.

Figure 1. Carte du Mali, présentant la région de Ségou à l'Est de Bamako



## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES .....	6
SIGLES ET ACRONYMES .....	7
RÉSUMÉ EXECUTIF .....	8
I. INTRODUCTION .....	9
1.1. Cadre de l'étude.....	9
1.2. Situation historique .....	9
1.3. Objectifs.....	9
1.4. Méthodologie .....	10
1.5. Limites du modèle .....	13
1.6. Situation géographique et politique de Ségou .....	13
1.7. Démographie.....	15
II. ANALYSE DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES BESOINS DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE.....	16
2.1. Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'éducation au Mali .....	16
2.2. Etat des lieux du secteur de l'Education de Base .....	20
2.3. Enjeux et Défis majeurs à relever pour atteindre les OMD dans le secteur de l'éducation.....	36
III. EVALUATION DES COUTS DE REALISATION DES OMD DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION .....	37
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	38
REFERENCES .....	39
ANNEXE .....	41

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1. Présentation des ratios enfants/centre, enfants/salle et enfants/monitrice, leurs niveaux cible et les besoins de couverture de la Ville dans le domaine du préscolaire.....	31
Tableau 2. Présentation des ratios élèves/maître, élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel scolaire, leurs niveaux cible et les besoins de couverture de la ville dans le domaine de l'enseignement fondamental 1 <sup>er</sup> cycle .....	32
Tableau 3. Présentation des ratios élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel scolaire, leurs niveaux cible et les besoins de couverture de la ville dans le domaine de l'enseignement fondamental 2 <sup>ème</sup> cycle.....	33
Tableau 4. Présentation des ratios apprenants/centre, apprenants/salle et apprenants/animateur, leurs niveaux cibles et les besoins de couverture de la ville dans le domaine de l'éducation non formelle.....	35
Tableau 5. Evaluation du coût de réalisation des OMD dans le Secteur de l'éducation. ....	37

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1. Carte du Mali, présentant la région de Ségou à l'Est de Bamako .....	4
Figure 2: La démarche d'évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD en matière d'Education.....	10
Figure 3: Configuration générale du modèle Education.....	12
Figure 4: Carte de la ville de Ségou.....	14
Figure 5: Répartition de la population de la ville de Ségou entre les communes et selon le sexe	15
Figure 6: Evolution de la population, des ménages et des concessions de la ville de 2010 à 2015 .....	16
Figure 7: Comparaison entre la population pré-scolarisable et la population préscolarisée au préscolaire de 2007-08 à 2009-10.....	21
Figure 8. Evolution des effectifs des élèves au 1 <sup>er</sup> cycle de 2008-09 à 2010-11 .....	22
Figure 9. Comparaison du TBA et du TNA au 1 <sup>er</sup> cycle, entre 2007-08 et 2008-09.....	23
Figure 10. Taux Brut de Scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle par genre de 2006-07 à 2008-09.....	23
Figure 11. Taux Net de Scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle par genre entre 2006-07 et 2008-09.....	24
Figure 12: Taux d'Achèvement du 1 <sup>er</sup> cycle en 2007-08 et en 2008-09.....	24
Figure 13. Evolution des effectifs des élèves Filles/Garçons au 2 <sup>ème</sup> cycle de 2007 à 2009.....	26
Figure 14. Taux de Transition du 1er cycle au 2ème cycle entre 2006-07 à 2008-09.....	27
Figure 15. Evolution du Taux Brut d'Admission au 2 <sup>ème</sup> cycle par genre entre 2006 et 2008.....	27
Figure 16. Evolution du TBS par rapport au TNS du 2 <sup>ème</sup> cycle, entre 2006-07 et 2008-09.....	28
Figure 17. Evolution du nombre d'apprenant par rapport au taux d'alphabétisation, 2007-2009	29
Figure 18. Evolution des besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans le préscolaire.....	31
Figure 19. Evolution des besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans l'enseignement fondamental 1 <sup>er</sup> cycle .....	33
Figure 20. Evolution des besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans l'enseignement fondamental 2 <sup>ème</sup> cycle .....	34
Figure 21. Evolution des besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans l'enseignement non formel .....	35
Figure 22. Répartition des dépenses entre les différents ordres d'enseignements.....	37

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AE</b>	Académie d'Enseignement
<b>AME</b>	Associations de Mères d'élèves
<b>ANICT</b>	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
<b>CADDE</b>	Cellule d'Appui à la Décentralisation-Déconcentration de l'Education
<b>CAF</b>	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
<b>CAFé</b>	Centre d'Apprentissage Féminin
<b>CAP :</b>	Centre d'Animation Pédagogique
<b>CCOCSAD</b>	Comité de Cercle d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CDI</b>	Centre de Documentation et d'Information
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CED</b>	Centre d'Education pour le Développement
<b>CGS</b>	Comité de Gestion Scolaire
<b>CLOCSAD</b>	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CNE</b>	Centre National de l'Education
<b>CNR-ENF</b>	Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle
<b>CPS</b>	Cellule de Planification et de Statistique
<b>CROCSAD</b>	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
<b>CSCR</b>	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
<b>CT</b>	Collectivité Territoriale
<b>DCAP</b>	Directeur du Centre d'Animation Pédagogique
<b>DPE</b>	Développement de la Petite Enfance
<b>DNEB</b>	Direction Nationale de l'Education de Base
<b>DPE</b>	Développement de la Petite Enfance
<b>EBES</b>	Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux
<b>ENF</b>	Education Non Formelle
<b>EPT</b>	Education Pour Tous
<b>IES</b>	Inspection de l'Enseignement Secondaire
<b>IFM</b>	Institut de Formation des Maîtres
<b>MEALN</b>	Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
<b>OMD</b>	Objectifs de Développement du Millénaire
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PDS</b>	Programme de Développement Economique et Social
<b>PISE</b>	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education
<b>PRODEC</b>	Programme Décennal de Développement de l'Education
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>SCOFI</b>	Scolarisation des Filles
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation

## RÉSUMÉ EXECUTIF

Cette évaluation des besoins dans le secteur de l'éducation évalue les progrès accomplis par Ségou, ville Malienne située à environ 235 km au nord-ouest de Bamako, envers le deuxième et troisième Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces OMD ont pour but «de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires».

Récemment, le Gouvernement du Mali a fait d'importants efforts budgétaires en faveur de l'éducation. En 2008, l'ensemble des dépenses (courantes et capitales) sur l'éducation était 3,4 pour cent du PIB. Malgré les efforts du gouvernement Malien ces dernières années, plusieurs problèmes subsistent. Par exemple, le Taux Brut d'Admission (TBA) au premier cycle a chuté de 108,9 pour cent en 2007-08 à 98 pour cent en 2008-09. L'indice de parité des genres et la qualité de l'enseignement, mesurée essentiellement en termes des ratios élèves/enseignant doivent aussi être améliorés. En 2008-09, au niveau élémentaire, l'indice de parité des genres se situait à 0,9, un résultat positif mais à améliorer pour atteindre les OMD. De plus, entre 2007 et 2009, le ratio élèves/maître est passé de 35 élèves pour un enseignant à 49 élèves, au-delà de la norme nationale fixée à 40 élèves par enseignant.

En 2009-10, le taux de préscolarisation de la ville est estimé à 17,4 pour cent, bien au-dessus des 7 pour cent prévus par le PISE II (Programme d'investissement sectoriel de l'éducation II) d'ici 2012, mais les efforts doivent être maintenus. Cependant, sur le plan qualitatif, le ratio enfants/salle est resté à 64 enfants pour une salle au lieu des 40 visés. Toutefois, au niveau préscolaire, les données sur les élèves et les enseignants sont très parcellaires, donc il faut améliorer la collecte et le traitement des données statistiques.

Au deuxième cycle de l'enseignement fondamental, le pourcentage de redoublants est très élevé, et a connu une légère augmentation, passant de 17,9 pour cent en 2006-07 à 18,5 pour cent en 2008-09. Le taux de redoublement pour les filles est constamment supérieur à celui des garçons) Au niveau secondaire, les écoles et les enseignants doivent tenir compte que les besoins du monde moderne demandent plus de compétences technologiques et scientifiques,

Il faut aussi améliorer la qualité et de l'efficacité du système, Ceci peut être achever par la recrutement des enseignants, la promotion de la formation continue dans le système et la diminution des taux de redoublements et d'abandons.

Les résultats du modèle indiquent que pour atteindre les OMD et améliorer la qualité de l'enseignement dans la ville de Ségou, les autorités doivent entre autres construire et équiper des salles de classes et autres infrastructures scolaires, mettre à la disposition des élèves du matériel didactique et recruter des enseignants. Le coût annuel moyen pour la réalisation des OMD dans le secteur éducation sur la période 2011 à 2015 est de \$23 par habitant.

Cette évaluation des besoins comprend quatre sections. La première section présente la ville de Ségou et son contexte ainsi que les objectifs, la méthodologie, les limites et les données démographiques propres au rapport. La deuxième section consiste en une analyse des données sur l'éducation, tandis que la troisième section suggère des interventions et présente leurs coûts. La quatrième section rend compte des résultats de l'évaluation, des coûts et recommandations.



## **I. INTRODUCTION**

### **1.1. Cadre de l'étude**

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan décennal pour la réalisation des OMD (2006-2015), approuvé par le Gouvernement du Mali en août 2007. Pour rendre ce plan opérationnel, l'Etat s'est engagé dans plusieurs initiatives, dont la mise en œuvre de l'Initiative des villes du millénaire (IVM) et du Projet village du millénaire (PVM), en collaboration avec l'Institut de la terre de l'Université Columbia. L'IVM aide les villes du millénaire à évaluer les besoins et les coûts de réalisation des OMD dans tous les secteurs concernés et à définir une stratégie intégrée de développement urbain. L'évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD dans le secteur de l'Education de la ville du millénaire de Ségou, objet du présent rapport, est donc la deuxième d'une série d'études. C'est une phase importante du processus d'élaboration de la stratégie intégrée de développement urbain et du Plan de développement économique, social et culturel (PDESC) orienté sur les OMD.

### **1.2. Situation historique**

La ville de Ségou a été fondée par Mamary Biton Coulibaly. Elle devint la capitale du Royaume Bamanan de Ségou au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, et conquit le 10 mars 1861 par El Hadj Omar Tall. Sous le règne de son fils, Amadou Cheickou, Ségou devint la capitale du grand empire islamique toucouleur comprenant les territoires des anciens royaumes bamanans de Ségou, et du Kaarta, Soninkés du Kingui, Peuls du Macina et autres (CSA, PROMISAM 2008).

Le bataillon du lieutenant-colonel d'artillerie de la marine Louis Archinard envahit Ségou le 6 avril 1890 pour le compte de la France. C'est sous l'autorité de l'administrateur en chef des colonies (1928-1930), Alexandre de la Roca, que Ségou a commencé à prendre l'aspect d'une ville coloniale moderne, avec le lotissement, la construction des berges en face des deux quartiers habités par la population européenne, l'aménagement de squares fleuris et le creusement des caniveaux (CSA/PROMISAM, 2008). La ville de Ségou a été érigée en Commune Urbaine pendant la période coloniale. Ce statut de Commune Urbaine a été confirmé par tous les textes portant réorganisation du territoire nationale.

### **1.3. Objectifs**

L'évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD en matière d'Education vise un quintuple objectif :

- a) Faire un état des lieux du secteur de l'Education;
- b) Définir les cibles pour chaque type d'interventions en 2015;
- c) Déterminer les coûts (coûts annuels par personne et coûts globaux) de réalisation des OMD en matière d'Education;
- d) Mettre à la disposition des autorités municipales, régionales et nationales un document de référence qui leur permet de mobiliser des ressources ;
- e) Mettre en œuvre des interventions nécessaires à la réalisation des OMD en matière d'Education

## 1.4. Méthodologie

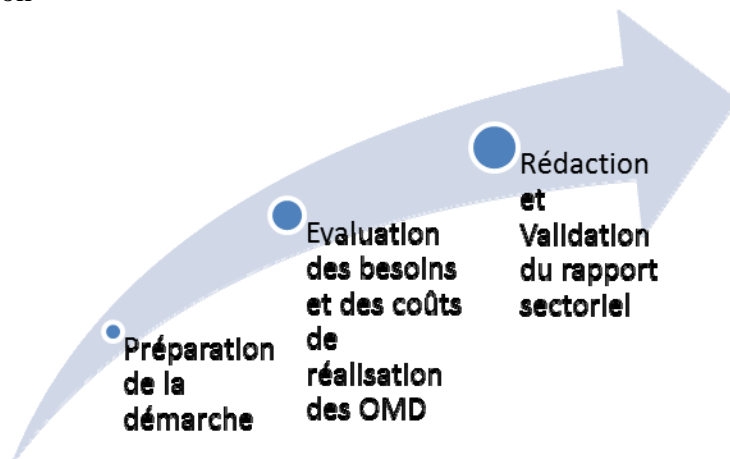
Nous avons adopté une approche participative, avec une forte implication des parties prenantes et concernées (autorités municipales, représentants des services techniques de l'Etat et départements ministériels concernés par les OMD, société civile et autorités traditionnelles). Le but visé est de permettre l'appropriation des résultats d'évaluation des besoins et des coûts par les autorités locales, régionales et nationales en vue de faciliter la mobilisation des ressources internes et externes.

Dans cette perspective, la même approche méthodologique a été utilisée pour tous les secteurs OMD (éducation, eau et assainissement, agriculture, genre, santé<sup>1</sup>, énergie, transport/ route).

Cette approche s'articule autour de trois étapes itératives:

- ✓ Préparation de la démarche ;
- ✓ Evaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD
- ✓ Rédaction et validation du rapport sectoriel.
- ✓

Figure 2: La démarche d'évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD en matière d'Education



### Etape 1 : Préparation de la démarche

Dès le début du processus, l'IVM a organisé une rencontre d'information des maires des trois communes (Ségou, Sébougou et Pélengana) de la ville de Ségou. Cette rencontre a pour but d'échanger sur les enjeux et les objectifs de l'évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD. Elle a débouché sur l'engagement des trois communes et la mise en place d'un Comité de Pilotage présidé par un Conseiller municipal de la commune urbaine de Ségou. Le Comité de Pilotage a organisé une série de rencontres d'information et de sensibilisation des représentants de la Société Civile, des services techniques, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur les enjeux, les objectifs et la démarche de l'évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD. À la suite des différentes rencontres, nous avons demandé aux directeurs régionaux des secteurs

<sup>1</sup> Il s'agissait de valider le rapport de la Santé par les autorités locales, régionales, nationales et la société civile, car l'évaluation des besoins et des coûts du secteur de la santé avait été déjà faite

concernés (éducation, agriculture, genre, santé<sup>2</sup>, eau et assainissement, énergie, transport/routes et le plan) de proposer chacun un point focal sur la base du niveau de maîtrise de l’outil informatique et des expériences. Sur la base des propositions des directeurs régionaux, le Gouverneur de Région a pris la décision (acte administratif officiel) de mettre à la disposition de la Commune Urbaine de Ségou les neuf points focaux, conformément au Décret N.°96-084/P-RM<sup>3</sup>. Ces points focaux ont ensuite été formés sur la démarche, la méthode, les outils et les modèles d’évaluation des besoins et des coûts par trois experts du Centre OMD (le coordonnateur de l’IVM-SS, l’économiste et le spécialiste de la base de données du centre OMD).

## **Etape 2 : Evaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD**

L’évaluation des besoins et des coûts de réalisation des OMD se fait à l’aide d’un modèle<sup>4</sup>. Elle se réalise en 3 temps: (i) la collecte et le traitement des données, (ii) le renseignement du modèle, (iii) et la validation des données des modèles.

### **(a) La collecte et le traitement des données**

Les données ont été collectées par les points focaux de Ségou, à travers la revue de la documentation disponible et les entretiens semi-structurés. Dans le cadre de la revue documentaire, plusieurs documents ont été consultés. Il s’agit des documents de politique nationale de l’éducation (PRODEC, PISE et lettre de cadrage), les Annuaires statistiques Régionaux, la base de donnée EMIS toolbox et les Rapports de Fin d’Année et de Rentrée du CAP de Ségou. Les données issues de la revue documentaire ont été complétées et croisées par les résultats des entretiens. Les groupes cibles étaient composés de:

- ✓ Conseillers communaux et maires des Communes de Ségou, Sébougou et Pelengana
- ✓ Organisations de la société civile
- ✓ Responsables des services techniques déconcentrés d’Etat tels que l’Académie d’Enseignement et la Direction du Centre d’Animation Pédagogique (CAP)
- ✓ Représentants de projets et de programmes de développement intervenant dans le secteur de l’Education

Les données collectées portent entre autres sur la population de la ville et son évolution jusqu’en 2015, la situation de référence des indicateurs OMD du secteur (situation de couverture des interventions en 2010), les coûts unitaires et les niveaux-cibles des interventions.

Le traitement a consisté à cumuler ou à désagréger les données en fonction de leur niveau de collecte pour avoir des valeurs correspondantes à la ville. Pour cause, au Mali, les statistiques officielles sont le plus souvent disponibles au niveau de la commune, du cercle, de la région ou au niveau national. Pour obtenir les données sur la ville de Ségou, les informations statistiques issues de la revue documentaire ont été traitées par les points focaux de l’Education avec l’appui de la Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Ségou.

---

<sup>2</sup> Il s’agissait de valider le rapport de la santé par les autorités locales, régionales, nationales et la société civile, car l’évaluation des besoins et des coûts du secteur de la santé avait été déjà faite

<sup>3</sup> Le Décret N°96-084/P-RM détermine les conditions et les modalités de mise à la disposition des collectivités territoriales des services déconcentrés de l’Etat.

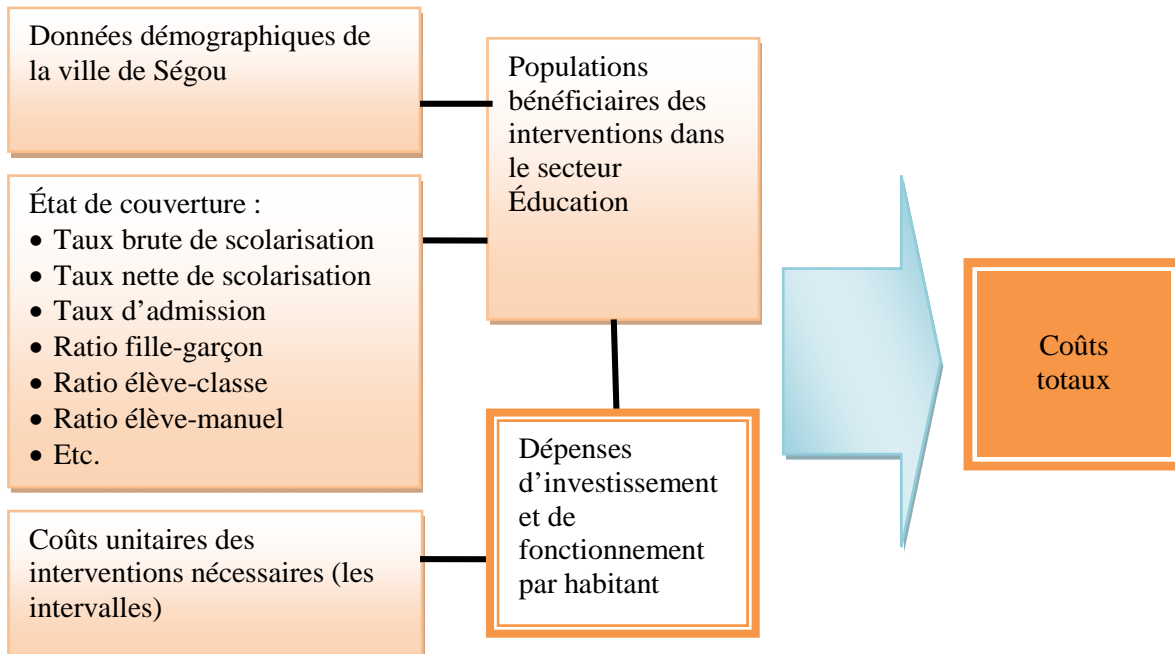
<sup>4</sup> Le modèle est un outil d’évaluation et de projection des besoins et des coûts de réalisation des OMD, conçu sur Excel. Il permet de déterminer les ressources nécessaires à la réalisation des OMD (à partir de la situation de référence, des données démographiques et des coûts unitaires).

### (b) Le renseignement du modèle

Les données traitées ont ensuite été introduites dans le modèle par les points focaux Education de dSégou, sous la supervision du coordonnateur IVM-SS.

La figure 3 présente la synthèse des catégories d'informations introduites dans le modèle (données démographiques, couverture, coût unitaire, etc.).

Figure 3: Configuration générale du modèle Education



### (c) La validation des données du modèle

Dans un premier temps, les participants ont vérifié, corrigé et validé les données sur la situation de référence et les cibles ainsi que les besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines, les coûts unitaires des interventions, les coûts globaux et les coûts par personne. Ensuite, ils ont défini et validé les priorités de la ville en matière d'Éducation d'ici 2015, ce qui a permis de réviser les besoins en infrastructures et en ressources humaines, ainsi que les coûts. Cette validation a pour but de valider les données du modèle par toutes les parties prenantes (élus locaux, société civile, services techniques, représentants des ministères sectoriels, ONG, PTF) au et à la détermination des priorités de la ville.

### Etape 3 : Rédaction et validation du rapport sectoriel de l'Éducation

Le rapport sectoriel de l'éducation a été préparé à partir (i) de l'interprétation et l'analyse des résultats du modèle d'évaluation des besoins et des couts (aussi appelé modèle de « costing ») concernant le secteur de l'éducation (ii) et de la collecte et l'analyse des informations complémentaires à travers l'approfondissement de la revue documentaire et des entretiens semi-structurés ciblés. Ces entretiens semi-structurés ont été réalisés dans la ville de Ségou et ont consisté à recueillir les avis, les perceptions et les recommandations des acteurs intervenant dans le secteur de l'Éducation.

Dans le cadre de la validation de ce rapport, un « Draft » a été présenté aux parties prenantes, c'est-à-dire, aux autorités des Communes de Ségou, Sébougou et Pélengana, à la société civile, à l'Académie d'Enseignement, au Centre d'Animation Pédagogique, aux points focaux éducation ainsi qu'aux experts du centre OMD et l'IVM à New York pour amendements et validation. Leurs observations et amendements ont été pris en compte dans la version finale.

### **1.5. Limites du modèle**

La présente étude s'appuie principalement sur les indicateurs de la Commune Urbaine de Ségou. Il n'y a pas de Statistiques Scolaires disponible à l'échelle de la ville de Ségou, sur le Taux Brute de Scolarisation, le Taux d'Achèvement, etc. Ces Statistiques Scolaires sont fournies par Commune, Cercle et Région et non par village/quartier.

Toutefois, les villages de Pélengana et de Sébougou présentent les mêmes caractéristiques que la Commune Urbaine de Ségou<sup>5</sup> sur plusieurs plans: mode de vie des populations, architecture des maisons, structures démographiques, etc.

### **1.6. Situation géographique et politique de Ségou**

La ville du millénaire de Ségou est située au sud du fleuve Niger à environ 235 kilomètres au nord-est de Bamako, sur l'axe Bamako-Gao, à 60 km du village du Millénaire de Tiby. Elle est limitée :

- ✓ Au nord par le fleuve Niger
- ✓ Au sud par la commune rurale de Sakoïba
- ✓ À l'ouest par la commune rurale de Sébougou
- ✓ Et à l'est par la commune rurale de Pélengana

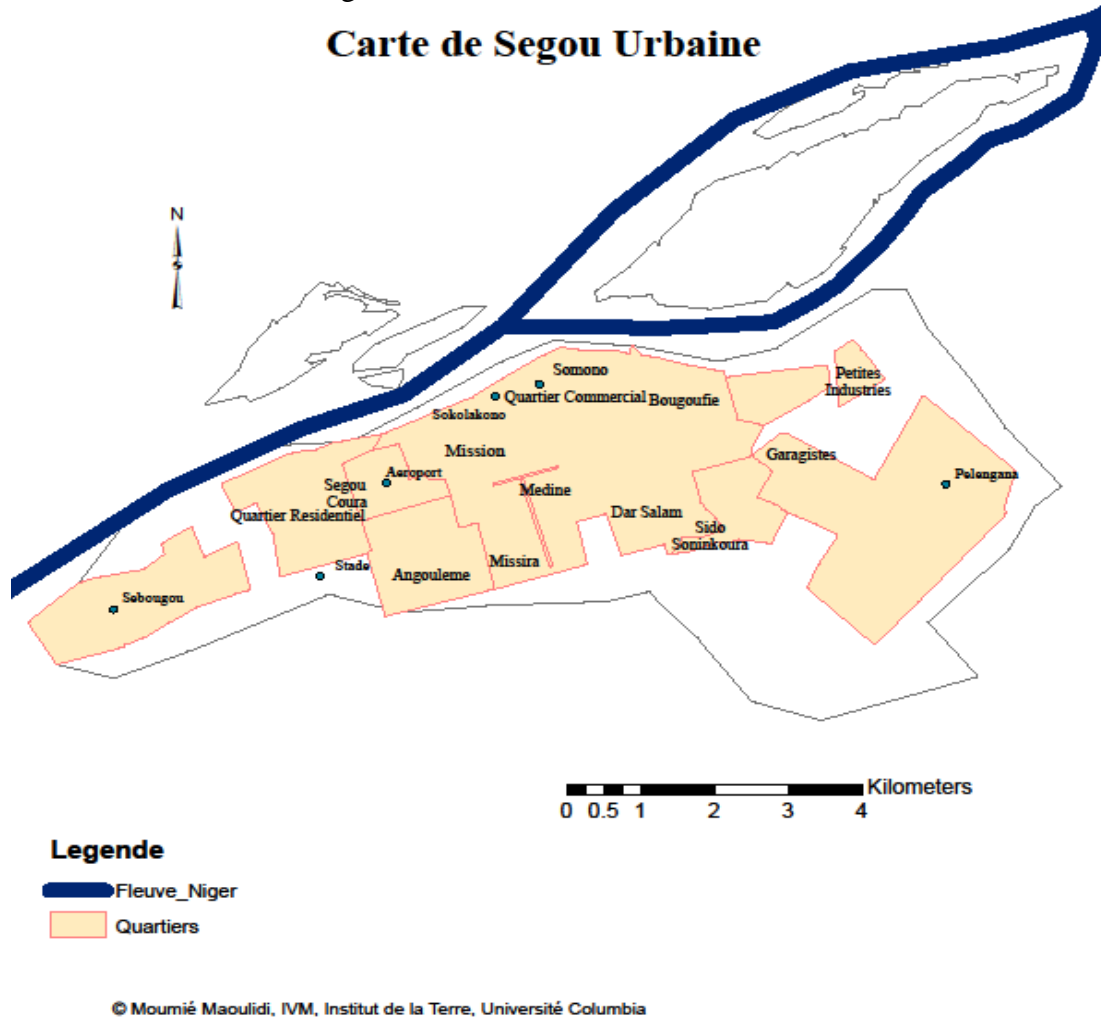
Le relief de la ville est quasi-plat, avec une ligne de crête parallèle au fleuve Niger à environ 500 mètres de ce dernier. La crête délimite deux grands versants :

- Au nord, une frange de la ville qui se dresse naturellement vers le fleuve
- Au sud, une partie qui a tendance à s'évacuer plutôt vers des dépressions qui constituent des zones inondables

---

<sup>5</sup> La Commune Urbaine de Ségou représente plus de 90% du territoire de la ville de Ségou

Figure 4: Carte de la ville de Ségou



### Organisation administrative et politique

L'organisation administrative et politique de la ville de Ségou est très complexe, parce que la ville chevauche trois communes (la Commune Urbaine de Ségou et les communes rurales de Pélengana et Sébougou). Elle est constituée de tous les quartiers de la Commune Urbaine de Ségou, le village de Sébougou (chef-lieu de la commune rurale de Sébougou) et les villages de Pélengana et Pélengana *werè* (chefs-lieux de la commune rurale de Pélengana). La ville de Ségou va donc au-delà de la commune urbaine de Ségou, même si cette dernière constitue son ossature.

La loi 93-008<sup>6</sup> stipule que «chaque collectivité territoriale règle par délibération ses affaires propres [...]» (Article 4) et qu' «aucune collectivité ne peut établir ou exercer de tutelle sur une autre collectivité» (Article 20). Toutefois, «les collectivités territoriales peuvent entreprendre

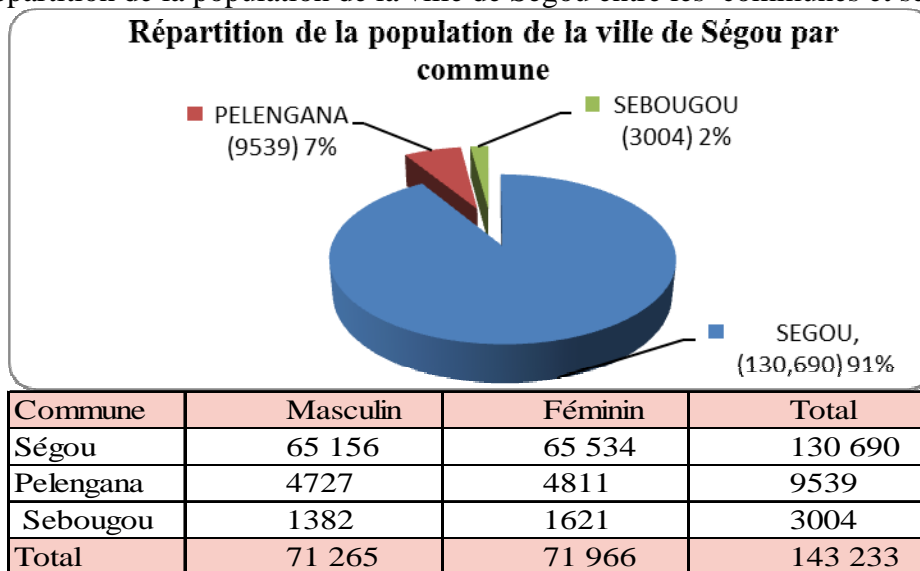
<sup>6</sup> La loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la loi 96-056 du 16 octobre 1996

des actions de coopération entre elles. Cette coopération peut se traduire par la création de syndicats regroupant deux ou plusieurs collectivités ou de tout autre structure appropriée de promotion et de coordination des actions de développement dans des domaines spécifiques sous le contrôle de l'Etat» (Article 21). Par conséquent, la bonne gouvernance de la ville implique une collaboration étroite entre les trois maires, qui sont obligés par la loi de consulter leurs conseils communaux pour toute question importante. Le nombre de conseillers communaux varie d'une commune à l'autre. Ainsi, on dénombre 33 conseillers communaux dans la commune urbaine de Ségou, 23 dans la commune rurale de Pélengana et 17 dans la commune rurale de Sébougou.

## 1.7. Démographie

Selon les résultats provisoires du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2009, la population totale de la ville de Ségou s'élevait à 143 232 habitants, dont 50 pour cent de femmes et 50 pour cent d'hommes, répartis entre la commune urbaine de Ségou, le village de Pelengana (commune rurale de Pélengana) et le village de Sébougou (commune rurale de Sébougou). Cette population est largement dominée par les jeunes de moins de 35 ans, qui représentent 76 pour cent de la population. Les Bambaras, Sarakolés, Malinkés, Dogons, Peuls, Minianka, Bobos et Bozos sont les principales ethnies qui vivent à Ségou.

Figure 5: Répartition de la population de la ville de Ségou entre les communes et selon le sexe

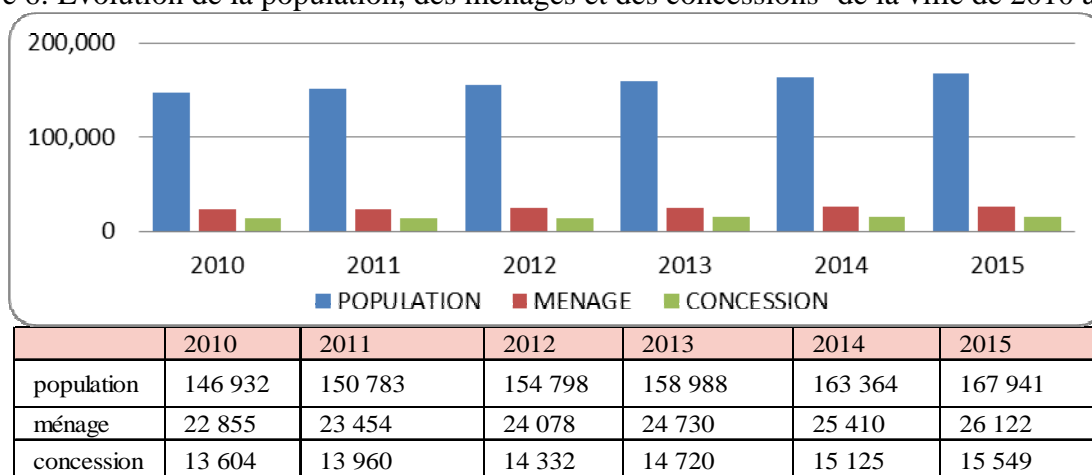


Source : RGPH (2009)

La figure 5 démontre que plus de 90% de la population de la ville de Ségou vit sur le territoire de la commune urbaine de Ségou. Le reste de la population, moins de 10 pour cent, est répartie entre les chefs-lieux des communes rurales de Pélengana et de Sébougou.

Selon les projections faites sur la base des résultats provisoires du recensement de 2009, la population totale de la ville de Ségou s'élève à 146 932 habitants en 2010 et tel que présenté dans la figure 5, elle devrait atteindre 167 941 habitants en 2015, soit une augmentation de 17 pour cent en six ans.

Figure 6: Evolution de la population, des ménages et des concessions<sup>7</sup> de la ville de 2010 à 2015



Source : RGPH (2009)

## II. ANALYSE DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES BESOINS DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE

### 2.1. Le cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'éducation au Mali

#### 2.1.1. Rappel des grandes orientations de la politique nationale en matière d'Education de Base

Depuis plus d'une décennie, le Gouvernement du Mali a engagé une série de réformes qui ont conduit entre autres :

- ✓ à la réorganisation des structures déconcentrées du Ministère de l'Education. Les huit Directions Régionales de l'Education (DRE) ont été remplacées par 15 Académies d'Enseignement (AE), et les 45 Inspections d'Enseignement Fondamental (IEF) par 70 Centres d'Animations Pédagogiques (CAP)<sup>8</sup> ;
- ✓ et à la création de la Cellule d'Appui à la Déconcentration et Décentralisation de l'Education (CADDE) pour appuyer la mise en œuvre de la réforme de déconcentration et de décentralisation de l'éducation en vue d'une gestion décentralisée et transparente de l'enseignement.

La politique nationale de l'éducation de base est définie dans le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) adopté par le Gouvernement, le 13 mai 1998. Ce programme a été élaboré de façon participative avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE) constitue le plan d'opérationnalisation à court terme du PRODEC. Les deux premières phases du PISE (PISEI et PISEII, allant de 2001 à 2008) ont été caractérisées par la réforme du système éducatif, la mise en œuvre de la décentralisation de l'éducation et le renforcement des acquis. La

<sup>7</sup> Dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, le terme concession fait référence à l'ensemble des ménages habitant dans un même lieu, ou encore au terrain occupé par un ou plusieurs ménages.

<sup>8</sup> Décret 528/P-RM du 26 octobre 2000, fixant création des Centres d'Animation Pédagogique (CAP)



troisième phase (PISE III 2010-2012) sera consacrée à l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation de l'éducation.

L'Education de Base constitue la première priorité du PISE III. Son objectif ultime est d'atteindre la scolarisation universelle dès 2012 et contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement tout en réduisant les disparités mises en exergue par le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) en 2009.

L'Education de Base comprend entre autres: la petite enfance et l'éducation préscolaire, l'éducation spéciale (Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux), l'enseignement fondamental (1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>ème</sup> cycle), et l'éducation non formelle.

La politique nationale en matière de développement de l'enseignement fondamental repose sur six piliers :

- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum ;
- ✓ l'évaluation des apprentissages ;
- ✓ la promotion des manuels scolaires, les livres de bibliothèques et les matériels didactiques ;
- ✓ le développement de l'éducation scientifique et technologique dans le niveau 4 de l'Enseignement fondamental ;
- ✓ l'amélioration de l'accès et l'achèvement au niveau de l'enseignement fondamental ;
- ✓ et la promotion de l'éducation physique et sportive ainsi que la santé à l'école.

L'objectif général recherché est la réorganisation de l'enseignement fondamental selon le nouveau curriculum en vue d'accroître l'offre d'éducation et garantir l'accès et la qualité aux différents niveaux. L'enseignement fondamental a été transformé en « bloc unique », notamment par la suppression de l'examen d'entrée en 7<sup>ème</sup>.

### **2.1.2. Rôles et responsabilités des principaux acteurs dans le développement de l'Education de Base**

Les principales catégories d'acteurs impliqués dans le développement de l'Education de Base sont :

- ✓ le Ministère de l'Education et ses services centraux ;
- ✓ les Académies d'Enseignement (AE) ;
- ✓ les Centres d'Animations Pédagogiques (CAP) ;
- ✓ et les Collectivités Territoriales (Communes, Cercle et Région/District).

Ces structures sont appuyées dans leurs missions par des partenaires techniques et financiers, des ONG et les Organisations de la Société Civile (ONG, Associations, Programmes/ Projets).

#### **2.1.2.1. Le Ministère de l'Education Nationale et ses services centraux**

Le Ministère de l'Education Nationale et ses services centraux constituent l'administration centrale du système éducatif malien. Elle est chargée, entre autres :

- ✓ de mettre en œuvre la politique définie par le Gouvernement en matière d'éducation, de recherche scientifique et technologique et de formation ;

- ✓ de concevoir et de mettre en œuvre la stratégie nationale en matière d'éducation pour tous les ordres d'enseignement ;
- ✓ de définir et de mettre en œuvre la politique nationale d'alphabétisation et de formation des adultes, des jeunes non scolarisés ou déscolarisés ;
- ✓ d'organiser et de contrôler l'enseignement privé.<sup>9</sup>

En 2009, le département de l'Education a été scindé en deux Ministères, dont l'un est chargé de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales et l'autre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Chaque Ministère possède des structures qui lui sont propres. Toutefois, certaines Directions Nationales, Instituts et Services Rattachés sont à cheval entre les deux Ministères.

### **2.1.2.2. Les Académies d'Enseignement**

Les Académies d'Enseignement sont des instances supérieures au niveau régional, chargées de tous les ordres d'enseignement à l'exception de l'enseignement supérieur. Elles coordonnent les activités d'éducation et travaillent en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, notamment l'Assemblée Régionale, qui de son côté assure la mise œuvre de la politique éducative dans la zone géographique relevant de son autorité. Chaque Académie d'Enseignement couvre une aire géographique conformément à la carte scolaire qui ne coïncide pas toujours avec le découpage administratif du pays.

La région de Ségou compte deux Académies d'Enseignement :

- ✓ l'Académie d'Enseignement de San, couvrant trois Centres d'Animation Pédagogique (CAP) ;
- ✓ l'Académie d'Enseignement de Ségou, couvrant cinq Centres d'Animation Pédagogique (CAP) dont le CAP de Ségou, qui intervient dans la Ville du Millénaire de Ségou.

### **2.1.2.3. Les Centres d'Animation Pédagogique**

Les Centres d'Animations Pédagogiques (CAP) représentent l'administration de l'éducation au niveau Local (Cercle/ Commune). Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique éducative en partenariat avec les collectivités locales. De manière spécifique, les principales activités prévues par leurs cahiers des charges portent entre autre sur :

- ✓ la mobilisation des collectivités locales autour des objectifs de scolarisation ;
- ✓ l'appui-conseil aux collectivités locales dans la mobilisation sociale autour de l'école et dans l'élaboration de PDECOM ;
- ✓ la planification et la coordination des activités d'appui aux écoles l'approbation technique du Projet d'école ;
- ✓ la conception, l'élaboration et l'animation des modules de formation des maîtres, en rapport avec les besoins identifiés ;
- ✓ et l'appui-conseil et suivi-évaluation des maîtres (compétences pédagogiques et scientifiques).

---

<sup>9</sup> Ministère de l'Education Nationale (2006), Guide Pratique de l'Administrateur Scolaire, Bamako, Mali.

#### 2.1.2.4. Les Collectivités Territoriales

Le Décret n°02-313/P-RM, du 04 juin 2002<sup>10</sup>, précise les détails des compétences transférées de l'Etat à chaque niveau de Collectivités Territoriales (Communes, Cercles et Régions/District) en matière d'éducation.

D'une manière générale, ces responsabilités se résument à :

- ✓ l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs programmes de développement de l'éducation ;
- ✓ la détermination de modules spécifiques n'appartenant pas à la nomenclature nationale ;
- ✓ l'élaboration de stratégies locales et régionale de scolarisation et en particulier celle des filles ;
- ✓ l'élaboration de la carte scolaire ;
- ✓ la construction, l'équipement et l'entretien des Écoles ;
- ✓ la gestion d'Écoles en créant un cadre participatif à cet effet ;
- ✓ l'organisation et le fonctionnement des cantines scolaires ;
- ✓ la construction et la gestion des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED) ;
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'éducation ;
- ✓ le recrutement et la gestion du personnel enseignant de l'éducation ;
- ✓ et l'organisation et la prise en charge des examens scolaires.

Chaque Collectivité Territoriale met en place un Comité de Gestion Scolaire (CGS) dans tous les établissements scolaire relevant de son domaine de compétence. Le CGS est un organe de participation des enseignants, des parents d'élèves et des autres partenaires et acteurs de la gestion de l'école. Il exécute les tâches qui lui sont confiées par la collectivité territoriale, à qui il rend compte. Il a pour missions principales :

- ✓ de créer et consolider un partenariat au service de l'école ;
- ✓ d'étudier toute question relative à la vie de l'école ;
- ✓ d'assurer la fourniture des biens et services utiles à l'école ;
- ✓ de préparer la rentrée scolaire ;
- ✓ de préparer le bilan financier ;
- ✓ d'élaborer et mettre en œuvre le plan de développement de l'école ;
- ✓ d'élaborer les projets d'établissement scolaire et les soumettre à la Collectivité territoriale de rattachement pour approbation après avis des services techniques ;
- ✓ et de préparer le rapport annuel.

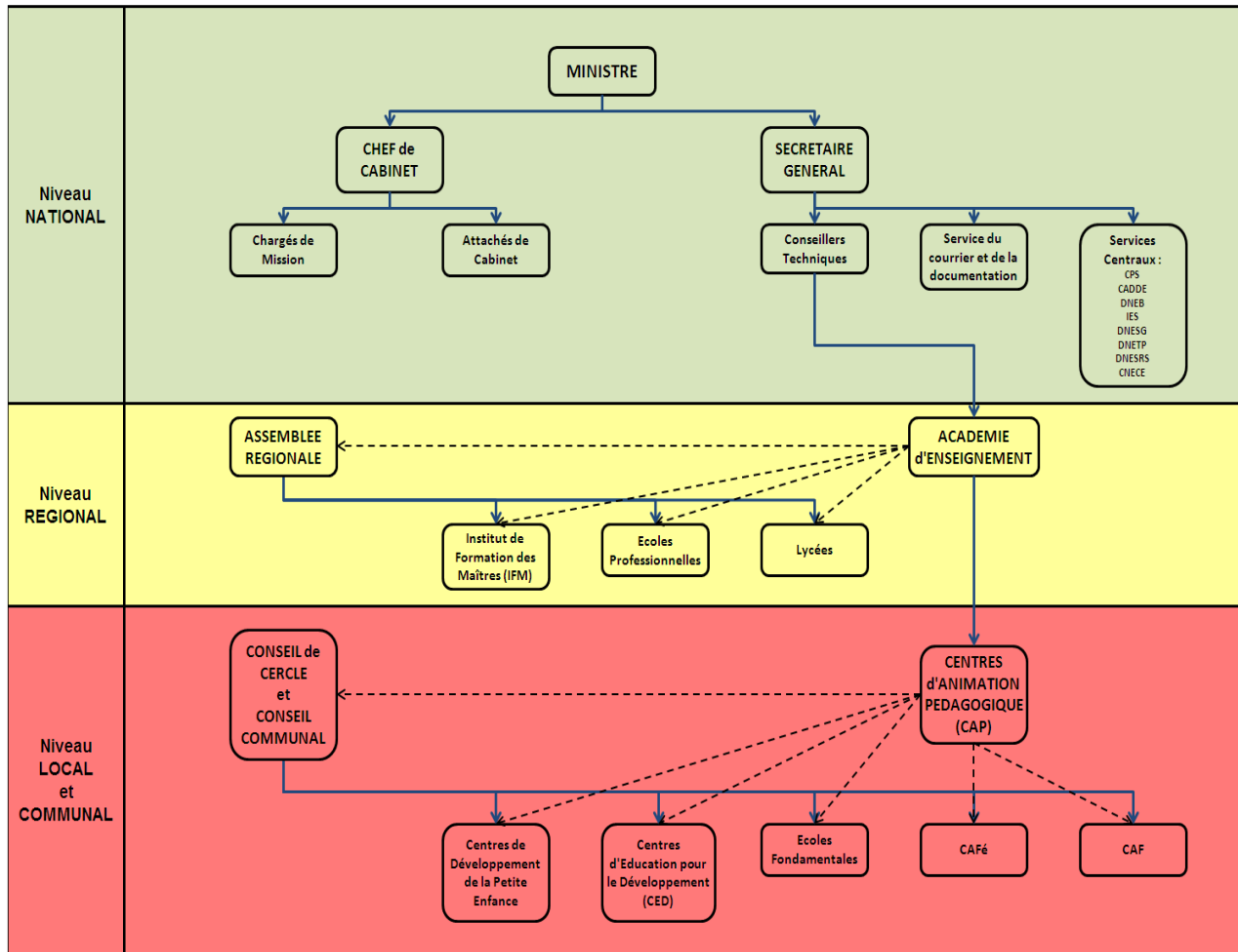
---

<sup>10</sup> Cf Annexe 1

### 2.1.2.5. L'organigramme du système éducatif malien

L'organigramme ci-dessous montre les relations entre les différentes catégories d'acteurs intervenant dans le système d'Education de Base.

#### Organigramme de l'Education Nationale du Mali



Tous les niveaux bénéficient de l'appui constant des partenaires techniques et financiers ainsi que des ONGs pour l'exécution des programmes et des projets

---> Appuis / Conseils et Supervision

—> Relations Hiérarchiques

## 2.2. Etat des lieux du secteur de l'Education de Base

A l'exception de l'éducation spéciale, tous les autres ordres d'enseignement de base existent dans la ville de Ségou. Il s'agit notamment de l'éducation préscolaire, de l'enseignement fondamental et de l'éducation non formelle. Ces différentes structures scolaires sont régies par trois types de statuts : public, privé, et médersas.

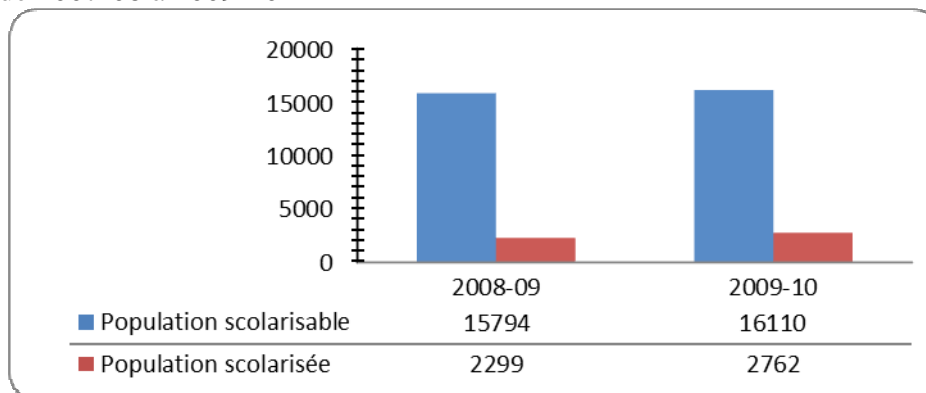
### 2.2.1. L'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire est destinée aux enfants de 3 à 6 ans. Elle est dispensée dans les Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE), communément appelés jardins d'enfants. Le nombre de structures a connu une augmentation significative, passant de 23 en 2007-08 à 34 en 2009-10. Sur la même période l'effectif des enfants a aussi connu une augmentation, passant de 2299 en 2008-09 (avec un rapport fille/garçon de 1,07) à 2762 en 2010-11 (avec un rapport fille/garçon de 1,06). Il en résulte que les filles accèdent à cet ordre d'enseignement un peu plus que les garçons.

Entre 2007-08 et 2009-10, la population pré-scolarisable est passée 15 794 à 16 110, soit une augmentation de 2%.

Le grand décalage entre la population pré-scolarisable et la population préscolarisée explique le faible taux de préscolarisation. Sur la période 2007-08 à 2009-10, le Taux de préscolarisation est resté bas, malgré une légère amélioration de 2,59% (14,6 % en 2008-09 et 17,1% en 2009-10). La figure 7 ci-dessous montre clairement qu'il y a un grand décalage entre la population préscolarisable et la population préscolarisée au préscolaire.

Figure 7: Comparaison entre la population pré-scolarisable et la population préscolarisée au préscolaire de 2007-08 à 2009-10



Source: Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental et rapport du CAP de Ségou.

Sur le plan qualitatif, le ratio enfants/centre a connu une évolution positive, passant de 113 enfants par centre en 2007-08 à 80 enfants par centre en 2009-10. Cette évolution n'a pas eu d'impact significatif sur le ratio enfants/salle, qui est resté à 64 enfants pour une salle. Autrement dit, il n'y a pas suffisamment de salle dans les centres pour accueillir les enfants. C'est ce qui explique la pléthore d'effectif dans les salles.

Malgré l'amélioration des indicateurs du préscolaire, ceux-ci restent globalement peu performants. Cette faible performance s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs dont:

- ✓ la méconnaissance de l'importance de l'éducation préscolaire par certains parents;
- ✓ l'insuffisance de place dans les centres existants,

- ✓ et l'incapacité de certains parents à faire face simultanément aux charges du préscolaire et de l'enseignement fondamental. De ce fait, ceux-ci priorisent la prise en charge des frais scolaire au niveau de l'enseignement fondamental.

## 2.2.2. L'enseignement fondamental

L'enseignement fondamental comprend deux cycles : le 1<sup>er</sup> cycle qui concerne les enfants de 7 à 12 ans et le 2<sup>ème</sup> cycle qui accueille les enfants de 13 à 15 ans ;

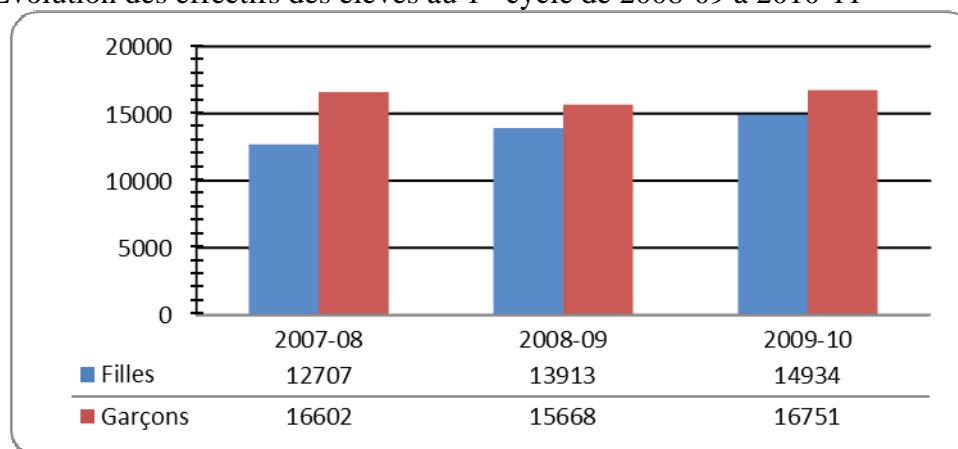
### 2.2.2.1. L'enseignement fondamental 1er cycle

#### Evolution du nombre d'école et de l'effectif des élèves au 1<sup>er</sup> cycle

De 2007-08 à 2009-10, le nombre d'écoles a légèrement augmenté, passant de 71 à 81. Sur la même période, le secteur privé a gagné du terrain au détriment du secteur public. Les écoles privées représentaient 36,6% des écoles de la ville de Ségou en 2007-08, contre 40,7% en 2009-10. Même si la grande majorité des écoles de la ville relève du secteur public, on note néanmoins une régression dans ce secteur (63,4% en 2007-08, contre 59,3% en 2009-10).

Les effectifs aussi ont connu une évolution croissante passant de 29 309 en 2007-08 à 31 685 en 2009-10.

Figure 8. Evolution des effectifs des élèves au 1<sup>er</sup> cycle de 2008-09 à 2010-11



Source: Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental et rapport du CAP de Ségou.

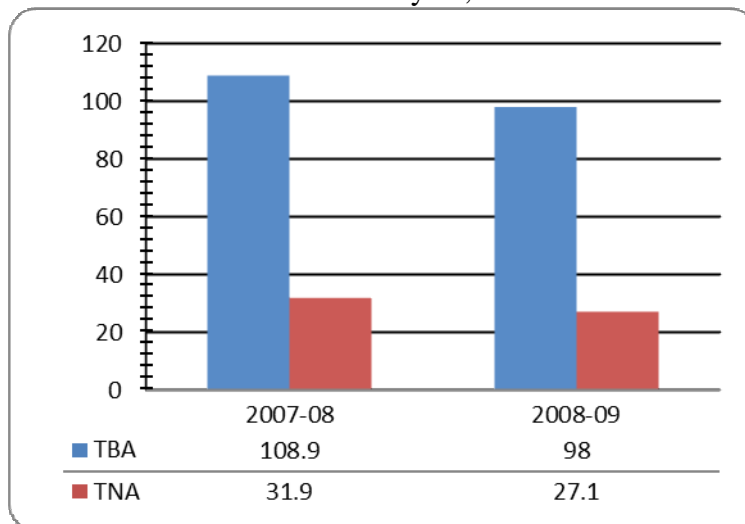
#### Taux d'Admission au 1<sup>er</sup> cycle

Le Taux Brut d'Admission (TBA) a connu une forte régression de 10,9 points allant de 108,9% en 2007-08 à 98% en 2008-09. En 2008-09 l'indice de parité (TBA Filles/TBA Garçons) était 0,89. C'est dire que dans cette ville les filles accèdent au 1<sup>er</sup> cycle légèrement moins que les garçons.

Sur la même période, le Taux Net d'Admission (TNA) a aussi fortement baissé passant de 31,9% en 2007-08 à 27,1% en 2008-09, soit une diminution de 4,8%. Cette régression est générale au niveau régional.

La valeur 27, 1% du TNA indique qu'en 2008-09 seulement 27 sur 100 enfants qui ont l'âge légal d'admission en 1<sup>ère</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle (7ans) y accèdent. La grande différence qui existe entre le TBA et le TNA indique que la majorité des enfants de la ville de Ségou qui accèdent à l'enseignement primaire ont un âge inférieur ou supérieur à 7 ans. Et l'analyse du TBA indique que dans la ville de Ségou, le niveau d'accès à l'enseignement primaire n'est pas appréciable.

Figure 9. Comparaison du TBA et du TNA au 1<sup>er</sup> cycle, entre 2007-08 et 2008-09.



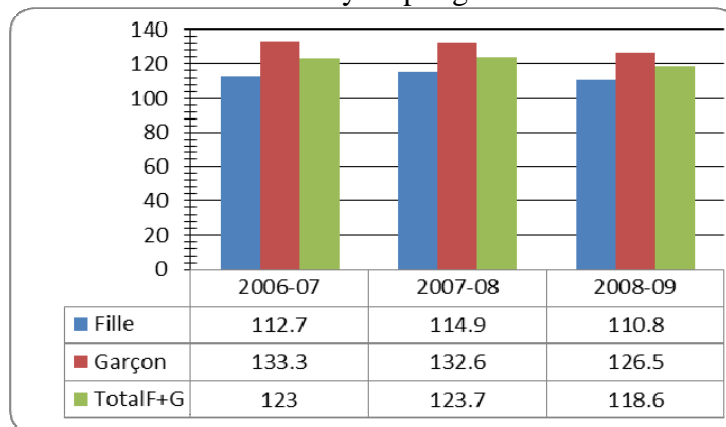
Source: Annuaire régionaux des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou.

### Taux de Scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) a connu une légère augmentation de 0,7 points, entre 2006-07 et 2007-08, passant de 123% à 123,7%, pour ensuite régresser de plus de quatre points et s'établir à 118,5% en 2008-2009. Cette régression s'explique principalement par la diminution du Taux d'Admission au 1<sup>er</sup> cycle sur la même période.

Bien que les filles fréquentent moins que les garçons le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental, on note une petite amélioration du rapport Fille/Garçon qui est passé de 0,84 en 2006-07 à de 0,87 en 2008-09.

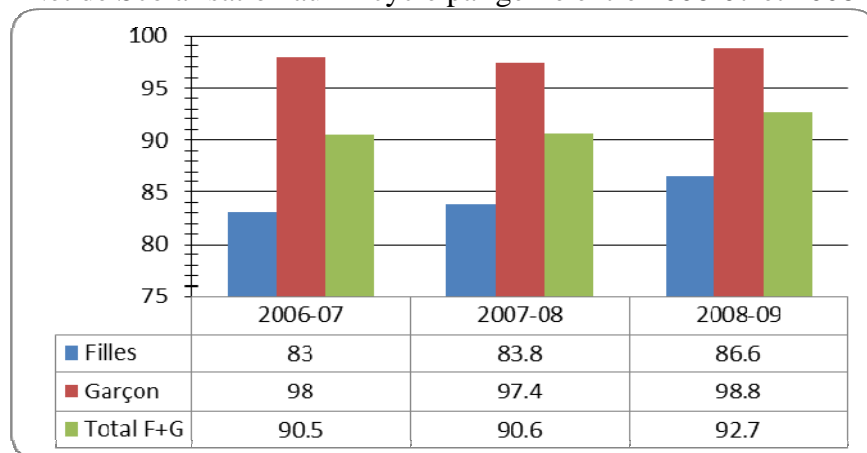
Figure 10. Taux Brut de Scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle par genre de 2006-07 à 2008-09.



Source: Annuaire régionaux des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou.

Contrairement au TBS, le Taux Net de scolarisation (TNS) a globalement augmenté de 02,2 points sur la même période, passant de 90,5% en 2006-07 à 92,7% en 2008-09. Ce taux est encore plus bas pour les filles que pour les garçons (83% pour les filles contre 98% pour les garçons en 2006-07 et 86,6% pour les filles contre 98,8% pour les garçons en 2008-09). La valeur 92,7% du TNS en 2008-09 signifie que sur 100 enfants de la tranche d'âge 7-12 ans, 92,7 sont effectivement au 1<sup>er</sup> cycle.

Figure 11. Taux Net de Scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle par genre entre 2006-07 et 2008-09.

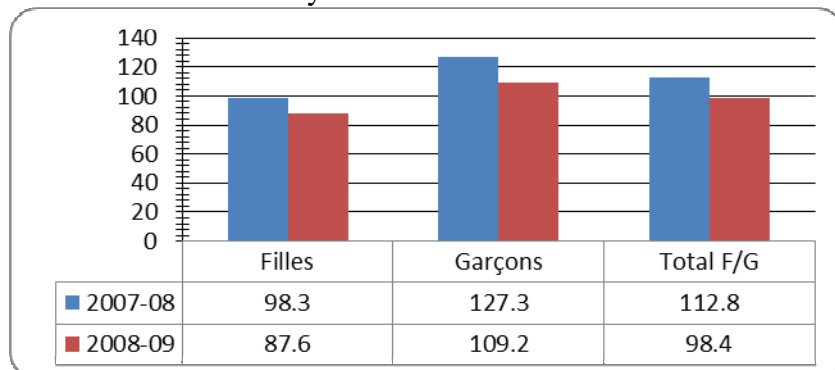


Source: Annuaire régional des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou.

### Taux d'achèvement au 1<sup>er</sup> cycle et Taux de transition du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>ème</sup> cycle

Dans la ville de Ségou, l'achèvement universel au 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental a été largement atteint en 2007-08, avec plus de 112%, pour ensuite baisser et s'établir à 98,4% en 2008-09. Toutefois, ces taux cachent un déséquilibre important entre les filles et les garçons (98,3 pour les filles et 127,3% pour les garçons en 2006-07 contre 87,6% pour les filles et 109,2% pour les garçons en 2008-09). Aussi le pourcentage des redoublants au premier cycle a aussi légèrement augmenté, passant de 14,4% en 2008-09 (14,7% pour les filles et 14,2% pour les garçons). C'est dire que le redoublement est plus élevé chez les filles que chez les garçons. Ces derniers sont les plus nombreux à atteindre l'achèvement universel au 1<sup>er</sup> cycle. D'où la nécessité de faire des efforts supplémentaires pour améliorer la situation des filles.

Figure 12: Taux d'Achèvement du 1<sup>er</sup> cycle en 2007-08 et en 2008-09.



Source: Annuaire régional des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou.



### Qualité de l'enseignement fondamental au 1<sup>er</sup> cycle

Au niveau de ce cycle, le nombre total d'enseignants a connu une évolution positive, passant de 843 (avec un rapport enseignante/enseignant de 1,09) en 2007-08 à 864 (avec un rapport enseignante/enseignant de 0,92) en 2008-09. Ce qui signifie que plus de la moitié des maîtres sont des femmes en 2007-08.

En revanche, le ratio élèves/maître s'est dégradé sur la même période, passant de 35 élèves pour 1 enseignant en 2007-08 à 49 élèves pour 1 enseignant en 2009-10. Ce qui implique que le ratio élève/maître de l'année scolaire 2008-09 est au-delà de la norme nationale, qui est fixée à 40 élèves pour 1 enseignant.

De 2007-08 à 2008-09, le ratio élèves/salle de classe a connu une amélioration significative, passant de 72,6 élèves par salle de classe à 63. Malgré cette évolution, ces ratios restent très mauvais par rapport à la norme nationale qui est de 40 élèves pour une salle de classe.

L'analyse des ratios élèves/maîtres et élèves/salle de classe montrent clairement qu'il y a plus d'enseignants que de salles de classes au 1<sup>er</sup> cycle. En 2008-09, les ratios élèves/table-banc est de 5 et le ratio élèves/manuel de Mathématique est de 0,24, c'est dire qu'il y a 5 élèves sur une table-banc de 3 places et 3 élèves se partagent un manuel de Mathématique.



Source : Abdoulaye Sidibé, Coordinateur IVM (2011)

Les surcharges des tables-bancs s'expliquent par l'insuffisance de tables-banc, la pléthore des effectifs d'élèves dans les salles de classes, mais aussi l'insuffisance ou l'état de délabrement des tables-bancs.



Source : Allassane Diarra, Académie d'Enseignement Ségou (2011)

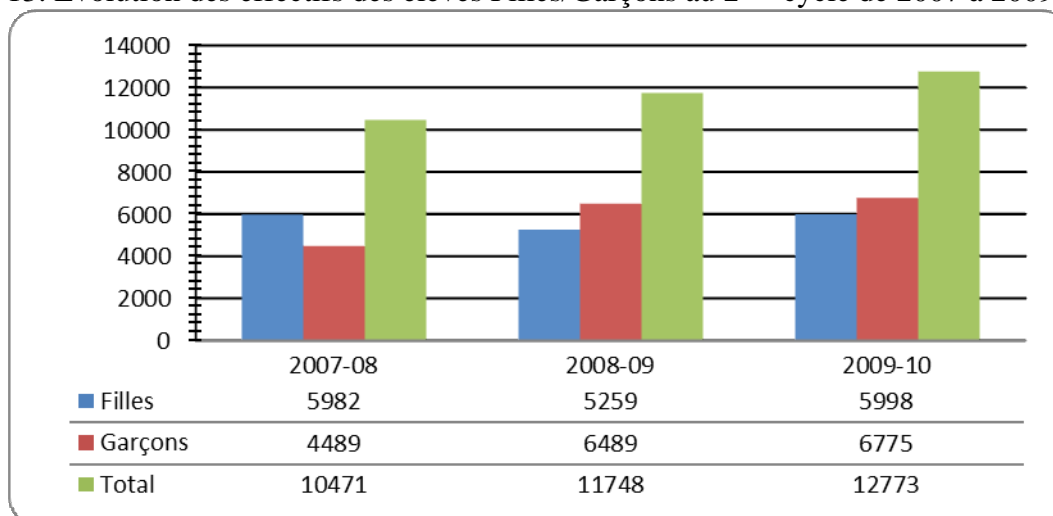
### 2.2.2.2. L'enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle

#### Evolution du nombre d'école et de l'effectif des élèves au 2<sup>ème</sup> cycle

De 2007-08 à 2009-10, le nombre d'écoles de 2<sup>ème</sup> cycle de la ville de Ségou est passé de 42 à 46, soit une augmentation d'environ 10 pour cent. Sur la même période, le nombre d'école du secteur privé est resté inchangé (24). Toutefois, ce secteur représente 52 pour cent de l'ensemble des écoles du 2<sup>ème</sup> cycle de la ville de Ségou (contrairement au 1<sup>er</sup> cycle qui est dominé par des écoles publiques).

Les effectifs aussi ont connu une évolution croissante passant de 10 471 en 2007-08 à 12 773 en 2009-10. Sur la même période, la parité filles/ garçons a régressée, passant de 1,33 à 0,88. Ce qui signifie qu'en 2007-08, il y avait plus de filles que de garçons dans l'enseignement au 2<sup>ème</sup> cycle.

Figure 13. Evolution des effectifs des élèves Filles/Garçons au 2<sup>ème</sup> cycle de 2007 à 2009.



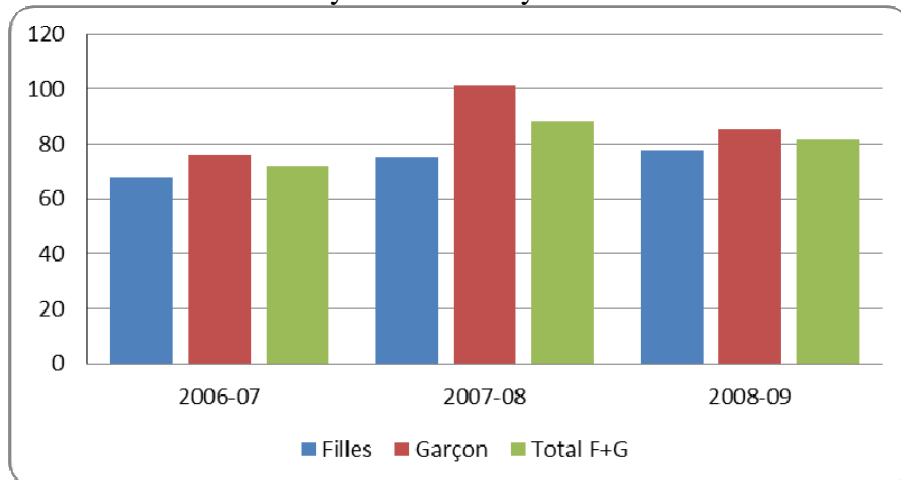
Source: Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental et rapport du CAP de Ségou

### Taux de transition du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental

Le taux de transition du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental a connu une augmentation d'environ 9 pour cent, passant de 72,1 pour cent en 2006-07 (68,1% pour les filles contre 76% pour les garçons) à 81,5% en 2008-09 (77,6% pour les filles contre 85,4% pour les garçons).

La valeur 81,5 pour cent du taux de transition indique que sur une cohorte de 100 enfants qui achèvent le 1<sup>er</sup> cycle, seulement 81,5 sont admis au 2<sup>ème</sup> cycle.

Figure 14. Taux de Transition du 1er cycle au 2ème cycle entre 2006-07 à 2008-09

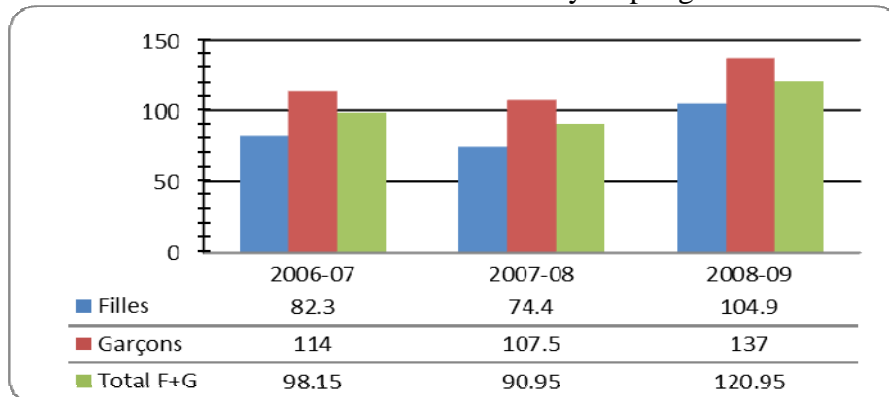


Source: Annuaire régional des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou

### Taux d'Admission au 2<sup>ème</sup> cycle

Le Taux Brut d'Admission pour ce cycle a connu une augmentation significative de 22,8 pour cent, passant de 98,2 % en 2006-07 (82,3% pour les filles contre 114% pour les garçons) à 120,95% (104,9% pour les filles contre 137% pour les garçons) en 2008-09. La figure ci-dessous montre que sur les trois années, le taux d'admission des garçons au second cycle est largement supérieur à celui des filles. Ce qui démontre que les garçons accèdent au second cycle plus que les filles. Les principales raisons sont sociales (mariage précoce, tâche ménagères, etc.)

Figure 15. Evolution du Taux Brut d'Admission au 2<sup>ème</sup> cycle par genre entre 2006 et 2008



Source: Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou.

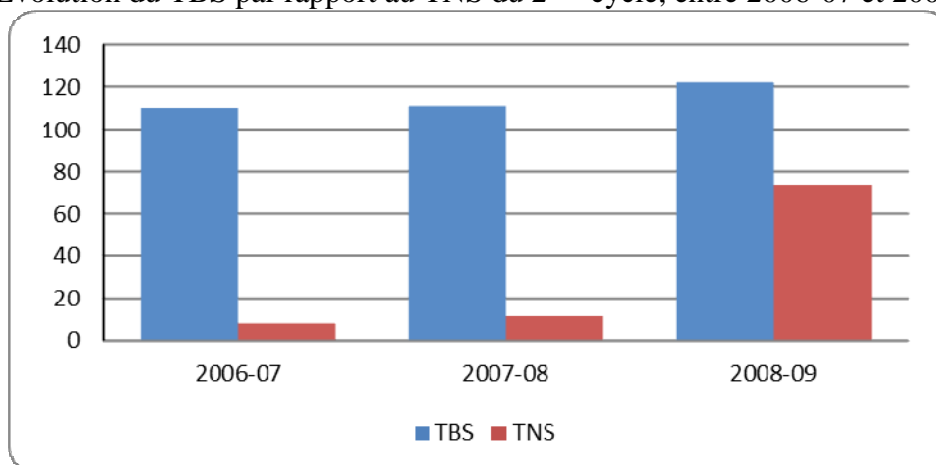
### Taux de Scolarisation au 2<sup>ème</sup> cycle

Le Taux Brut de Scolarisation a connu une augmentation de 12 pour cent, passant de 110 pour cent en 2006-07 (91,9% pour les filles contre 128,3% pour les garçons) à 122 pour cent en 2008-09 (104,7% pour les filles contre 139,3% pour les garçons).

Sur la même période, le Taux Net de Scolarisation, tout en restant très bas sur les deux premières années, a connu une augmentation extraordinaire de 65,7 pour cent, passant de 8,2 pour cent en 2006-07 (7,2% pour les filles contre 9,1% pour les garçons) à 73,8 en 2008-09 (63,1% pour les filles contre 84,6% pour les garçons). En revanche, l'indice de parité fille/garçon du TNS a connu une légère baisse sur la période, passant de 0,79 en 2006-07 à 0,74 en 2008-09. L'analyse de l'évolution du TNS montre qu'entre 2006-07 et 2007-08, la grande majorité des enfants de la ville de Ségou qui ont l'âge légal d'être au 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental (13-15 ans) n'y sont pas. Cependant, en 2008-09, ce taux a évolué de façon exponentielle pour s'établir à plus de 73%. Ce qui permet d'espérer sur l'atteinte des objectifs du millénaire en matière de scolarisation universelle à l'horizon 2015 dans ce cycle.

La figure ci-dessous montre une comparaison du TBS et du TNS par année au 2<sup>ème</sup> cycle, entre 2006-07 et 2008-09.

Figure 16. Evolution du TBS par rapport au TNS du 2<sup>ème</sup> cycle, entre 2006-07 et 2008-09.



Source: Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou

### Taux de redoublement

Au 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental, le pourcentage de redoublants est très élevé, et a connu une légère augmentation, passant de 17,9 pour cent en 2006-07 (avec 19,5% pour les filles contre 16,8% pour les garçons) à 18,5 pour cent en 2008-09 (avec 19% pour les filles contre 18,1% pour garçons). Ces chiffres dénotent une forte déperdition du système éducatif.

### Qualité de l'enseignement fondamental au 2<sup>ème</sup> cycle

Le nombre d'enseignants du 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement fondamental a globalement augmenté de 34 pour cent, passant de 393 en 2007-08 à 527 en 2009-10. La représentation des femmes dans le corps enseignant a d'abord connu une légère augmentation entre 2007-08 et 2008-09, passant de 33% à 35%, avant de régresser pour s'établir à 27% en 2009-10. Malgré cette régression, la représentation des femmes dans le corps enseignant, reste supérieure à celle de la ville de Bamako et au niveau national.

Le ratio élève/maître est aussi amélioré, passant de 26 en 2007-08 à 24 en 2009-10. Quant au ratio élèves/salle de classe, on note une amélioration substantielle de plus de 43 points, passant de 105 élèves par salle de classe en 2007-08 à 60,4 élèves par salle de classe en 2009-10. Quant au ratio élève/manuel de Mathématiques, il a aussi connu une amélioration, passant de 0,17 en 2007-08 à 0,45 en 2009-10. Toutefois, de gros efforts sont à faire pour doter chaque élève de 2<sup>ème</sup> cycle d'un manuel de maths conformément à la politique nationale.

### 2.2.3. L'éducation non formelle

L'éducation non formelle concerne les jeunes non scolarisés ou déscolarisés (9-15 ans) et les adultes (15-59 ans). Elle est assurée par les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Education pour le Développement (CED) et les Centres d'Apprentissage Féminin (CAFé).

#### Evolution du nombre de structures et de l'effectif des apprenants

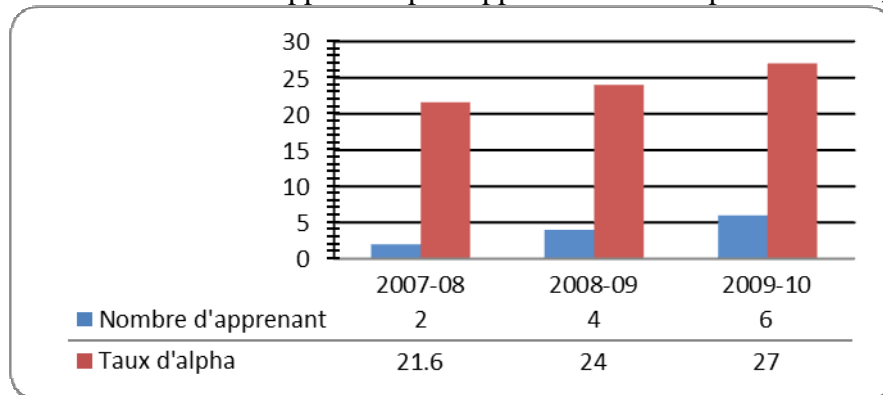
Comme l'éducation préscolaire, l'éducation non formelle est faiblement développée dans la ville de Ségou. Selon les statistiques tirées dans les rapports du CAP, le nombre de structure est passé de 2 en 2007-08 à 6 en 2009-10, soit une augmentation de 200 pour cent. Ces structures sont réparties entre les CED et les CAF. Il n'y a pas de CAFé et les structures existantes sont majoritairement privées (mise en place et appuyer par des Associations/ONGs / Programmes de Développements). Ce qui fait que leurs viabilités est très aléatoires (ces structures peuvent disparaître avec la fin des programmes qui les appuient).

De 2007-08 à 2009-10, l'effectif global des apprenants a connu une augmentation très encourageante de plus de 520%, passant de 24 à 149. Ce qui dénote un engouement réel des populations déscolarisées dans la fréquentation de ces structures.

#### Taux d'alphabétisation de la population déscolarisée

Malgré l'évolution positive de l'effectif des apprenants, le taux d'alphabétisation est resté très faible et a peu évolué (21,6% en 2007-08 et 27% en 2009-10). C'est dire que la majeure partie des apprenants ne sont pas de la ville de Ségou.

Figure 17. Evolution du nombre d'apprenant par rapport au taux d'alphabétisation, 2007-2009



Source: Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou

#### Qualité de l'éducation non formelle

De 2007-08 à 2009-10 les ratios apprenants/ centre, apprenants/salle et apprenants/animateur des CAF, sont restés les mêmes. Ils sont passés de 12 à 25, soit une augmentation de 13 points. Ces centres sont donc sous exploités puisque la politique nationale vise 60 apprenants par centre, 30 apprenants par salle et par animateur (rice). C'est dire qu'il y a encore de la place dans les centres existants.

#### **2.2.4. Les principales forces, faiblesses et opportunités de la ville en matière d'éducation**

##### **Les principales forces**

- ✓ Le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental dispose d'une capacité suffisante d'accueil pour recevoir tous les enfants de 7 – 12 ans de la ville de Ségou à l'école en vue de réaliser la scolarisation universelle (le TBS était de 118,5% en 2008-09) ;
- ✓ Le Taux Net de Scolarisation des filles s'est nettement améliorée au fondamental 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle sur la période 2006-07 à 2008-09 (83% en 2006-07 contre 86,6% 2008-09 pour le 1<sup>er</sup> cycle et 7,2% en 2006-07 contre 63,1% 2008-09 pour le 2<sup>ème</sup> cycle);
- ✓ L'achèvement universel est presque atteint au 1<sup>er</sup> cycle depuis 2008-09 ;
- ✓ Le secteur privé est de plus en plus présent au niveau de l'enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle;

##### **Les principales faiblesses :**

- ✓ Le faible accès au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental des enfants ayant l'âge légal d'admission à l'école : le Taux Net d'Admission est très faible et en régression: 31,9 pour cent en 2007-08 et 27,1 pour cent en 2008-09
- ✓ Dans les deux cycles, les ratios élèves/maître, élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel scolaire sont très élevés. Ce qui a un impact négatif direct sur la qualité de l'enseignement ;
- ✓ Il existe une forte déperdition sur l'ensemble des deux cycles de l'enseignement fondamental ;
- ✓ L'éducation préscolaire et l'éducation non formelle sont peu développés dans la ville de Ségou ;

##### **Les principales opportunités**

- ✓ La décentralisation du secteur de l'éducation qui confère aux collectivités territoriales une relative autonomie dans la définition de stratégies éducatives et de leur mise en œuvre ;
- ✓ L'existence de plusieurs partenaires techniques et financier dans la région (Lux développement, la Fondation Intervida ; l'UNICEF ; le projet Initiative des Villes du Millénaire, etc.) et à Bamako (la Coopération Française et Canadienne, ainsi que tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PISEIII)

#### **2.2.5. Les Besoins prioritaires de la ville pour atteindre les OMD dans le secteur de l'éducation**

##### **2.2.5.1. Besoins prioritaires de la ville dans le domaine de l'éducation préscolaire**

En matière d'éducation préscolaire, la ville de Ségou est très en avance sur les prévisions nationales du PISEIII. En 2009-10, le taux de préscolarisation de la ville est estimé à 17,4%, contre 7% de prévision du PISEIII en 2012. En 2010, il y a légèrement plus de filles préscolarisées que de garçons (le ratio fille/garçon est de 1,06).

L'objectif fixé par les autorités de la ville est d'atteindre un taux de préscolarisation de 20 pour cent à l'horizon 2015, soit un gap de 2,6 pour cent à combler en 5 ans.

En revanche, le niveau des ratios enfants/centre, enfants/salle et enfants/monitrice, montrent clairement qu'il y a encore des efforts à faire pour améliorer le taux de préscolarisation et la qualité de l'éducation préscolaire dans la ville de Ségou. Le tableau ci-dessous présente les différents ratios, les niveaux cible et les besoins de couverture de la ville dans le domaine du préscolaire.

Tableau 1. Présentation des ratios enfants/centre, enfants/salle et enfants/monitrice, leurs niveaux cible et les besoins de couverture de la Ville dans le domaine du préscolaire

Les principaux indicateurs	Niveau de couverture des indicateurs en 2010	Niveau cible en 2015	Besoins de couverture
Ratio enfants/centre	80	60	20
Ratio enfants/salle	64	30	34
Ratio enfants/éducateur	60	30	30

Le tableau ci-dessus montre que dans la ville de Ségou, il y a un surplus de:

- ✓ 20 enfants par Centre d'enseignement préscolaire;
- ✓ 34 enfants par salle
- ✓ et 30 enfants par éducateur préscolaire

Pour atteindre les niveaux cibles et améliorer la qualité de l'enseignement préscolaire, les autorités de la ville doivent construire ou rénover et équiper 17 centres d'enseignement préscolaires et recruter 55 éducateurs qualifiés entre 2011 et 2015.

La figure ci-dessous montre que les besoins en infrastructures et en ressources humaines qualifiées augmentent progressivement entre 2011 et 2014 pour ensuite baisser considérablement en 2015.

Figure 18. Evolution des besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans le préscolaire



Source: Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental de la région de Ségou

### 2.2.5.2. Besoins prioritaires de la ville dans le domaine de l'enseignement Fondamental 1er cycle

En matière d'enseignement fondamental 1<sup>er</sup> cycle, les OMD sont presque atteints. L'achèvement universel a été largement atteint en 2007-08 (112%) pour ensuite baisser légèrement et s'établir à 98,4 pour cent en 2008-09. Le taux d'admission et le taux de scolarisation dépassent largement les objectifs du PISEIII (moyenne nationale) et la parité fille/garçon est elle aussi presque atteinte.

Cependant, la régression du taux d'achèvement et le niveau des ratios élèves/maître, élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel de Mathématique, montrent qu'il y a encore des efforts à faire pour améliorer la qualité de l'éducation et atteindre les OMD dans cet ordre d'enseignement.

Le tableau ci-dessous présente les différents ratios, les niveaux cibles et les besoins de couverture de la ville dans l'enseignement fondamental 1<sup>er</sup> cycle.

Tableau 2. Présentation des ratios élèves/maître, élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel scolaire, leurs niveaux cible et les besoins de couverture de la ville dans le domaine de l'enseignement fondamental 1<sup>er</sup> cycle

Les principaux indicateurs	Niveau de couverture des indicateurs en 2010	Niveau cible en 2015	Besoins de couverture
Ratio élèves/maître	49	40	9
Ratio élèves/salle	63	40	23
Ratio élèves/table-banc	5	3	2
Ratio élèves/manuel	0,24	1	-0,76

L'observation du tableau ci-dessus montre que dans la ville de Ségou, il y a une insuffisance d'enseignant, de salle de classe, de tables-bancs et de manuel scolaire. Cette situation se caractérise par un surplus de:

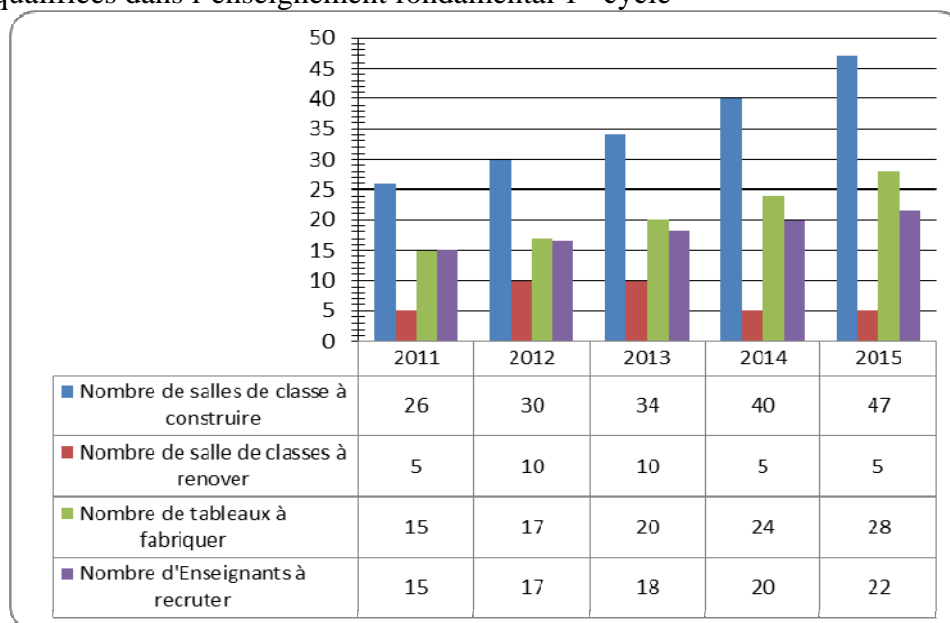
- ✓ 09 élèves par enseignant;
- ✓ 23 élèves par salle de classe ;
- ✓ et 02 élèves par table-banc

Pour atteindre les OMD et améliorer la qualité de cet ordre d'enseignement, les autorités de la ville doivent entre autres construire et équipées 177 salles de classes, rénover 35 salles de classes, mettre à la disposition des élèves 19 786 manuels scolaires et recruter 91 enseignants entre 2011 et 2015.

La figure ci-dessous présente l'évolution des besoins en infrastructures et en ressources humaines.



Figure 19. Evolution des besoins de la ville en matière d’infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans l’enseignement fondamental 1<sup>er</sup> cycle



La figure ci-dessus montre que les besoins en construction, équipement et ressources humaines qualifiées augmentent progressivement entre 2011 et 2015, tandis que les besoins de rénovation de salles de classes diminuent entre 2013 et 2015.

### 2.2.5.3. Besoins prioritaires de la ville dans le domaine de l’enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle

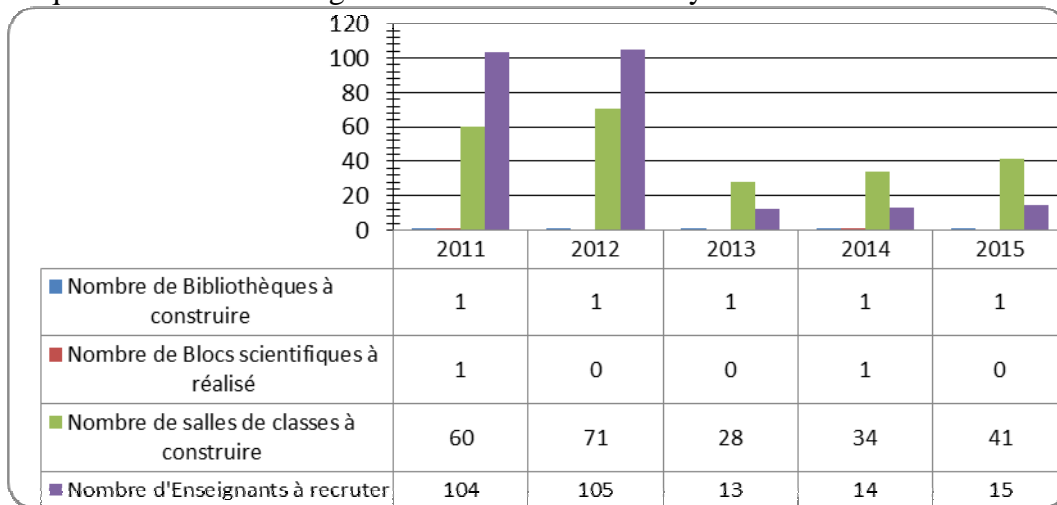
Comme pour les autres ordres d’enseignement, le niveau de réalisation des indicateurs de l’enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle dépassent largement les prévisions nationales du PISEIII. En 2008-09, le TBS est de 122 pour cent et le TNS 73,8 pour cent et la parité fille/garçon est presque atteinte. Cependant, l’augmentation du taux de redoublement (17,9 en 2006-07 et 18,5% en 2008-09) et le déséquilibre des ratios élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel scolaire, montrent qu’il y a encore des efforts à faire pour améliorer la qualité de l’éducation et atteindre les OMD dans cet ordre d’enseignement. Le tableau ci-dessous présente les différents ratios, les niveaux cible et les besoins de couverture de la ville dans l’enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle.

Tableau 3. Présentation des ratios élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel scolaire, leurs niveaux cible et les besoins de couverture de la ville dans le domaine de l’enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle

Les principaux indicateurs	Niveau de couverture des indicateurs en 2010	Niveau cible en 2015	Besoins de couverture
Ratio élèves/salle	64,4	40	24,4
Ratio élèves/table-banc	5	3	2
Ratio élèves/manuel	0,45	1	-0,55

L'analyse du tableau ci-dessus montre que dans la ville de Ségou, il y a une insuffisance de salles de classe, de tables-bancs et de manuels scolaires. Cette situation se caractérise entre autre par un surplus de 24,4 élèves par salle de classe et 02 élèves par table-banc. Pour atteindre les OMD et améliorer durablement la qualité de cet ordre d'enseignement, les autorités de la ville doivent entre autre construire et équiper 234 salles de classes, 05 Bibliothèque, 02 Blocs Scientifiques ; mettre à la disposition des élèves 11168 manuels scolaires, 1 219 fournitures diverses (cahiers, bics) et recruter 249 enseignants entre 2011 et 2015. La figure ci-dessous présente l'évolution des besoins en infrastructures et en ressources humaines.

Figure 20. Evolution des besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans l'enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle



L'observation de la figure ci-dessus montre globalement, que les besoins en construction et équipement de salles de classes, et en ressources humaines qualifiées diminuent progressivement entre 2011 et 2015, tandis que les besoins en création et équipement de Bibliothèque restent standard sur la même période. La multiplication de la coopération/ jumelage entre les écoles de la ville de Ségou et d'autres écoles en Afrique, en Europe ou aux Etats Unis sont aussi nécessaires pour développer les échanges culturelles et pédagogiques.



Echanges entre le 2<sup>ème</sup> cycle B de l'école Bandiougou Boiré de Ségou et de Wilmington Friends School des USA à l'occasion de la World Read Aloud Day mars 2011( en présence du DCAP de Ségou)

#### 2.2.5.4. Besoins prioritaires de la ville dans le domaine de l'éducation non formelle

En matière d'éducation non formelle, les autorités de la ville visent un taux d'alphabétisation de 35% à l'horizon 2015, contre un taux de 27% en 2009-10.

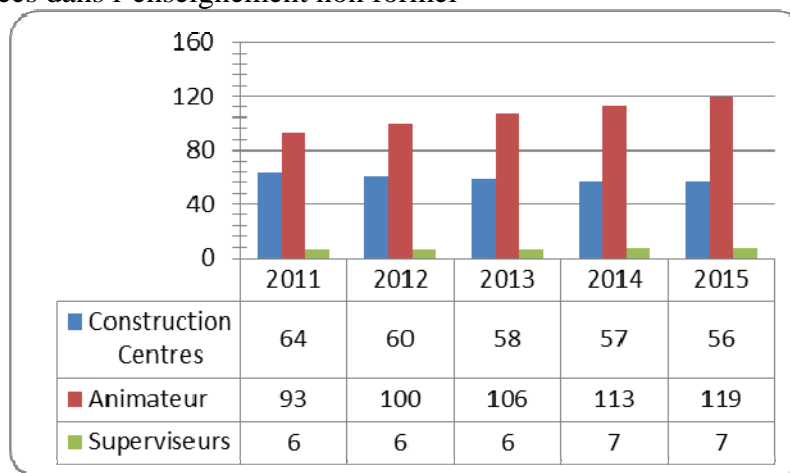
Cependant, le niveau des ratios apprenants/centre, apprenants/salle et apprenants/animateur, montre qu'il y a encore de gros efforts à faire pour améliorer la fréquentation des centres et augmenter le taux d'alphabétisation. Le tableau ci-dessous présente les différents ratios, les niveaux cibles et les besoins de couverture de la ville en matière d'éducation non formelle.

Tableau 4. Présentation des ratios apprenants/centre, apprenants/salle et apprenants/animateur, leurs niveaux cibles et les besoins de couverture de la ville dans le domaine de l'éducation non formelle.

Les principaux indicateurs	Niveau de couverture des indicateurs en 2010	Niveau cible en 2015	Besoins de couverture
Ratio apprenants/centre	25	60	-35
Ratio apprenants/salle	25	30	-05
Ratio apprenants/animateur	25	30	-05

L'observation du tableau ci-dessus montre que les centres sont mal exploités. Pour améliorer durablement le niveau de fréquentation des centres, les autorités de la ville doivent mener plusieurs campagnes d'informations et de communication, construire 295 centres ; mettre à la disposition des apprenants 1 487 manuels, 14 417 fournitures diverses (cahiers, bics) et recruter 532 animateurs et 32 superviseurs entre 2011 et 2015. La figure ci-dessous présente l'évolution des besoins en infrastructures et en ressources humaines.

Figure 21. Evolution des besoins de la ville en matière d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées dans l'enseignement non formel



L'analyse de la figure ci-dessus montre que les besoins en construction de Centre diminuent progressivement, 2011 et 2015, tandis que les besoins en ressources humaines augmentent sur la même période.

## **2.3. Enjeux et Défis majeurs à relever pour atteindre les OMD dans le secteur de l'éducation**

### **2.3.1. Sur le plan institutionnel**

Les grands défis portent entre autres sur la clarification et l'application des textes législatifs et réglementaires. Les textes sont interprétés différemment sur la répartition des rôles et responsabilités entre les services déconcentrés de l'Etat et les Collectivités Territoriales. Cela entraîne souvent des blocages ou des retards dans la mise en œuvre de certains projets. Le transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales n'est pas encore effectif sur certains points. C'est le cas par exemple de la gestion des enseignants contractuels, placé sous la responsabilité des Collectivités. Ces enseignants sont recrutés par les services déconcentrés de l'Etat et leurs salaires ne passent pas sur le budget des Communes. Cela est en contradiction avec le principe de maîtrise d'ouvrage.

### **2.3.2. Sur le plan technique**

Les principaux défis à relever sur le plan techniques sont :

- ✓ la réalisation d'un nombre suffisant d'infrastructures et d'équipement au niveau de tous les ordres d'enseignement ;
- ✓ la mise à la disposition des écoles et des centres des ressources humaines qualifiées ;
- ✓ la mise en place d'un système de formation continue des maîtres.

### **2.3.3. Sur le plan financier**

La mobilisation de ces ressources est confrontée à une double contrainte :

- ✓ la faiblesse des ressources financières propres des communes. Le budget des collectivités est alimenté normalement par les différents impôts (foncier, la patente), les taxes (tonne débarquée au port), les redevances, les droits domaniaux et assimilés (prélèvement de matériaux de construction, occupation du domaine public, enseignes et panneaux publicitaires, autorisation de construire, etc), les dons, subventions, etc ;
- ✓ et la lourdeur, voir l'inaccessibilité des procédures et conditions de financement de la plupart des partenaires techniques et financiers.

### III. EVALUATION DES COUTS DE REALISATION DES OMD DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

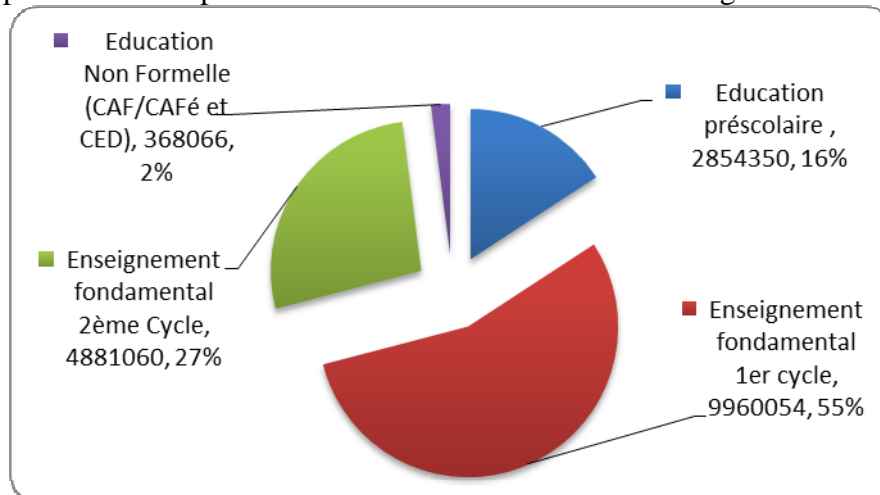
Le coût global de réalisation des OMD dans le secteur éducation sur la période 2011 à 2015 est de \$ 18 063 530 (près de 9 milliards de francs CFA) soit une moyenne de 3,6 million de dollar par an. Ce montant représente l'équivalent d'une dépense moyenne de \$23 par tête d'habitant et par an.

Tableau 5. Evaluation du coût de réalisation des OMD dans le Secteur de l'éducation.

Coût en dollars us	2011	2012	2013	2014	2015	Coût Total 2011-2015
Education préscolaire	462 456	509 370	559 674	757 446	565 404	2 854 350
Enseignement fondamental	1 431 492	1 593 238	1 816 091	2 174 572	2 944 661	9 960 054
Enseignement fondamental 2ème Cycle	1 143 031	1 372 946	626 689	763 886	974 508	4 881 060
Education Non Formelle (CAF/CAFé et CED)	61 563	67 378	73 403	79 633	86 090	368 066
<b>Total</b>	<b>3 098 542</b>	<b>3 542 932</b>	<b>3 075 857</b>	<b>3 775 536</b>	<b>4 570 663</b>	<b>18 063 530</b>
<b>Population de la ville</b>	<b>150783</b>	<b>154798</b>	<b>158988</b>	<b>163364</b>	<b>167941</b>	<b>Moyenne</b>
<b>Couts par habitant</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>23</b>

La figure ci-dessus montre que l'enseignement fondamental 1<sup>er</sup> cycle représente à lui seul 55% des besoins de financement du secteur de l'éducation, sur la période 2011-2015, soit un montant cumulé de plus de \$9 millions. Il est suivi par l'enseignement fondamental 2<sup>ème</sup> cycle et l'éducation préscolaire.

Figure 22. Répartition des dépenses entre les différents ordres d'enseignements



#### **IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

En 2008-2009, le Taux Net de Scolarisation est à 92,7% et le Taux d'Achèvement à 98,4%. Ces indicateurs dépassent largement les objectifs du PISEIII, démontrant ainsi qu'il est possible d'atteindre les OMD dans le secteur de l'Education dans la ville du millénaire de Ségou.

Cependant, l'augmentation sensible du taux de redoublement et le déséquilibre des différents ratios au niveau des différents ordres d'enseignement (enfant/centre, enfants/salle et enfants/monitrice, élève/maître, élèves/salle, élèves/tables-bancs et élèves/manuel scolaire, apprenants/centre, apprenants/salle et apprenants/animateur,), montrent à la fois qu'il y a encore des efforts à faire pour atteindre les OMD et améliorer la qualité de l'éducation.

La réalisation des OMD dans le secteur de l'éducation nécessite la mobilisation de 18 millions de dollar us, sur la période 2011-2015, ce qui correspond à un besoins annuelle de 3 millions de dollar us et un coût per-capita de \$23 par an.

La réalisation des OMD dans le secteur de l'éducation doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement. La stratégie globale de financement doit s'appuyer sur la mobilisation des ressources interne et externe.

## REFERENCES

- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2007-2008).  
*CPS Annuaire national des statistiques scolaires de l'Enseignement Fondamental.*
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2008-2009).  
*CPS Annuaire national des statistiques scolaires de l'Enseignement Fondamental.*
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2009-2010).  
*CPS Annuaire national des statistiques scolaires de l'Enseignement Fondamental.*
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2006-2007).  
*Annuaire régional des statistiques scolaires de l'Enseignement Fondamental de la Région de Ségou.*
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2007-2008).  
*Annuaire régional des statistiques scolaires de l'Enseignement Fondamental de la Région de Ségou.*
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2008-2009).  
*Annuaire régional des statistiques scolaires de l'Enseignement Fondamental de la Région de Ségou.*
- Direction nationale de l'Education de base (2005). *Politique Nationale de Formation Continue des Enseignants.*
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali. (2006-2010).  
Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la Commune Urbaine de Ségou.
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2006-2010).  
*Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la Commune Rurale de Sébougou*
- Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2006-2010).  
*Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) de la Commune Rurale de Pélengana*

Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2007-2010). *Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education : Descriptif de la Troisième Phase.* (2010-2012)

CAP de Ségou. *Rapports Annuels de 2006-2009.*

Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et des langues nationales du Mali (2009). *Rapport d'Etat du Système Educatif (RESEN).*

Institut National de la Statistique [INSTAT] (2009). *Rapport provisoire du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).*

### **Textes législatifs et réglementaires :**

- La Loi N° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la Loi N° 96-056 du 16 octobre 1996 qui confère aux Collectivités Territoriales, des missions de conception et de mise en oeuvre des actions de développement en matière d'éducation.
- La Loi N° 95-022 du 20 mars 1995 portant statut des fonctionnaires des Collectivités Territoriales.
- La Loi N° 95-034 du 12 avril 1995 portant code des Collectivités Territoriales, modifiée par la Loi N° 98-010 du 15 juin 1998 modifiée par la Loi N° 98-066 du 30 décembre 1998 qui spécifie les domaines de compétences des Collectivités Territoriales.
- La Loi N° 96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes et la Loi 99-035 portant création des cercles et Régions comme Collectivités Territoriales.
- La Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'orientation sur l'éducation qui énonce et consacre la priorité accordée à l'éducation et l'engagement des plus hautes autorités du pays pour une école démocratique dans un contexte décentralisé.
- le Décret N° 95-210/P-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'État au niveau des Collectivités Territoriales.
- Le Décret N° 00-306/P-RM du 04 juillet 2000 fixant les conditions de travail du personnel enseignant des Collectivités Territoriales.
- Le Décret N° 313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'État aux Collectivités Territoriales en matière d'éducation.
- L'instruction N°08 - 0003 du 21 novembre 2008 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relative à l'accélération du transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.
- L'Arrêté N° 04-0469 du 09 Mars 2004 portant création et fonctionnement des Comités de Gestion Scolaire.



**ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**DECRETS**

**DECRET N°02-313/P-RM DU 04 JUIN 2002, FIXANT LES DETAILS DES  
COMPETENCES TRANSFEREES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES  
TERRITORIALES EN MATIERE D'EDUCATION.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration de collectivités territoriales et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu la Loi N° 95-022 du 20 mars 1995 portant statut des fonctionnaires des collectivités territoriales ;

Vu la Loi N° 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu la Loi N° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ;

Vu la Loi N° 96-059 du 04 novembre 1996 portant sur la création de communes ;

Vu la Loi N° 99-046 du 28 décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation ;

Vu la Loi N° 99-035 du 10 août 1999 portant création des collectivités territoriales de cercles et régions ;

Vu l'Ordonnance N° 00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, ratifiée par la Loi N° 02-008 du 12 février 2002 ;

Vu le Décret N°01-543/PM-RM du 19 novembre 2001 portant création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation Déconcentration de l'Éducation ;

Vu le Décret N°02-132/P-RM du 18 mars 2002 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret N°02-135/P-RM du 19 mars 2002 portant nomination des membres du Gouvernement, modifié par les Décrets N°02-160/P-RM du 30 mars 2002 et N°02-211 / P-RM du 25 avril 2002 ;

## **STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**

### **DECRETE:**

**ARTICLE 1er :** Le présent décret fixe les détails des compétences transférées de l'État aux Collectivités Territoriales en matière d'éducation.

**ARTICLE 2 :** Les Collectivités Territoriales exercent les compétences ci-après en matière d'éducation :

#### **Niveau commune**

- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement en matière d'éducation ;
  - ✓ la détermination de modules spécifiques n'appartenant pas à la nomenclature nationale pour les Ecoles fondamentales premier cycle;
  - ✓ l'élaboration de stratégies locales de scolarisation et en partie celle des filles dans les Ecoles Fondamentales de Premier Cycle ;
  - ✓ l'élaboration de la carte scolaire pour les écoles fondamentales Premier Cycle ;
  - ✓ la construction, l'équipement, l'entretien d'Écoles fondamentales Premier Cycle ;
  - ✓ la gestion d'Écoles Fondamentales Premier Cycle en créant un cadre participatif à cet effet ;
  - ✓ l'organisation et le fonctionnement des cantines scolaires ;
  - ✓ la construction et la gestion des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED) ;
  - ✓ le suivi périodique des centres d'alphabétisation (CA) et des centres d'éducation pour le développement (CED) ;
  - ✓ l'organisation des centres féminins (CF) créé dans le cadre de l'alphabétisation autour des activités génératrices de revenu ;
  - ✓ l'élaboration de bilan annuel des centres d'alphabétisation et des centres d'éducation pour le développement (CED) ;
  - ✓ l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'éducation de la petite enfance ;
  - ✓ la gestion et le suivi des institutions préscolaires en créant un cadre participatif à cet effet ;
  - ✓ la création et l'ouverture d'établissements préscolaires ;
  - ✓ la production des statistiques scolaires concernant l'École Fondamentale Premier Cycle ;
  - ✓ le recrutement et la gestion du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement fondamental premier cycle ;
  - ✓ la gestion du personnel mis à disposition ;
  - ✓ l'organisation et la prise en charge des examens scolaires (entrée en 7ème année) ;
- la participation à la prise en charge des salaires des maîtres des écoles communautaires.

## **Niveau cercle**

- ✓ l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de développement en matière d'éducation ;
- ✓ la détermination de modules spécifiques n'appartenant pas à la nomenclature nationale pour les écoles fondamentales second cycle ;
- ✓ l'élaboration de stratégies locales de scolarisation, en général des filles pour les écoles fondamentales second cycle ;
- ✓ l'élaboration de la carte scolaire pour les écoles fondamentales second cycle ;
- ✓ la construction, l'équipement et la gestion d'écoles fondamentales second cycle ;
- ✓ la production des statistiques scolaires concernant les écoles fondamentales second cycle ;
- ✓ le recrutement et la gestion du personnel enseignant des écoles fondamentales second cycle ;
- ✓ la gestion du personnel mis à disposition ;
- ✓ l'organisation et la prise en charge des examens scolaires : Diplôme d'Études Fondamentales (DEF).

## **Niveau Régions et District de Bamako**

- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement en matière d'éducation ;
- ✓ la détermination de certains modules n'appartenant pas à la nomenclature nationale pour les établissements d'enseignement secondaire ;
- ✓ l'élaboration de stratégie régionale de scolarisation des filles pour les établissements d'enseignement secondaire ;
- ✓ la construction, l'équipement et la gestion des établissements d'enseignement secondaire ;
- ✓ la production des statistiques scolaires concernant les établissements d'enseignement secondaire ;
- ✓ le recrutement et la gestion du personnel enseignant des établissements d'enseignement secondaire ;
- ✓ la gestion du personnel mis à disposition ;
- ✓ l'organisation et la prise en charge des examens scolaires (Baccalauréat - BT et CAP).

**ARTICLE 3 :** Les infrastructures existantes du Premier Cycle des écoles fondamentales publiques, du Second Cycle des écoles fondamentales publiques et des établissements d'enseignement secondaire publics sont dévolues respectivement aux communes, cercles, régions et District de Bamako par décision du Haut-Commissaire de leur ressort territorial d'implantation.

**ARTICLE 4 :** Les Collectivités Territoriales exercent leurs compétences spécifiques dans le respect des dispositions des textes qui régissent l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et des Académies d'Enseignement (AE)

**ARTICLE 5 :** Les Communes, les Cercles, les Régions et le District de Bamako dans l'exercice de leurs compétences spécifiques bénéficient de l'appui-conseil des services déconcentrés de l'Éducation que sont les Académies d'Enseignement et les Centres d'Animation Pédagogique.

**ARTICLE 6 :** Le Gouvernement mettra à la disposition des Communes, des Cercles, des Régions et du District de Bamako sous forme de subventions affectées, les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre des compétences spécifiques transférées aux Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 7 :** Le ministre de l'Éducation, le ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 4 juin 2002**

**Le Président de la République**

Alpha Oumar KONARE

**Le Premier Ministre**

Modibo KEITA

**Le Ministre de l'Éducation**

Moustapha DICKO

**Le ministre de l' Administration Territoriale et des Collectivités Locales**

Ousmane SY

**Le ministre de l'Économie et des Finances**

Bacari KONE